

# Evaluation du Contrat de Ville des Quartiers d'avenir

## 2018-2022

Mission politique de la Ville  
Mairie d'Aubenas  
Juillet 2022



## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	3
• Au-delà du bilan et de l'étude de satisfaction : l'évaluation	
• Composition du document	
• Périmètre du contrat de ville et démographie	
 <b>Première Partie : Evaluation partagée des champs « éducation » et « soutien à la parentalité</b>	
<b>Contexte</b> .....	5
I) <u>Mise en œuvre du droit commun dans les champs</u> « éducation » et « soutien à la parentalité ».....	6
Tableau des actions .....	7
II) <u>Relations entre les acteurs</u>	
1) Méthodologie .....	11
2) Analyse des relations entre les acteurs .....	12
3) A retenir.....	13
4) Deux exemples de mutualisme	
a) Focus sur l'action « Ville en livres » .....	15
b) Focus sur trois formes de soutien à la scolarité .....	16
III) <u>Contribution à une évaluation du PRE*</u>	
1) Méthodologie .....	20
2) Actions parents-enfants .....	21
3) Tremplin vers la 6 <sup>ème</sup> .....	22
4) Action « Un enfant-un bénévole » .....	23
5) Action « Révision Brevet ».....	24
 <b>Deuxième partie : Développement économique et emploi</b>	
I) <u>Données statistiques</u>	
1) Définitions .....	25
2) Introduction.....	26
3) Taux de chômage.....	26
4) Taux de chômage/d'activité/d'emploi .....	27
5) Données en valeurs absolues sur Aubenas .....	27
II) <u>Rapprocher les opportunités locales des résidents QPV*</u>	
1) Transmission des offres aux partenaires.....	28
2) Enquête auprès des destinataires .....	32
3) Des ajustements à la carte .....	34
III) « <u>Entreprise de quartier</u> », les enseignements d'une action	
1) Synthèse du déroulé de l'action .....	36
2) Eléments d'information sur l'action .....	37
3) Evaluation .....	38

## Troisième Partie : Le conseil citoyen et l'Animation Territoriale Citoyenne (ATC)

### I) Le conseil citoyen

1) Les facteurs de réussite .....	43
2) Les freins ou les écueils .....	44
3) Pistes d'amélioration .....	45

### II) L'Animation Territoriale Citoyenne

1) De quoi s'agit-il ? .....	46
2) Les ingrédients de réussite de l'ATC.....	47
3) L'ATC dans les futurs contrats de ville.....	48

<b>Signification des acronymes .....</b>	<b>49</b>
------------------------------------------	-----------

## **Annexes**

<i>Annexe 1</i> : Lettre des directions générales des collectivités locales et politique de la Ville/ANCT aux Préfets sur l'évaluation finale des contrats de ville.....	I
<i>Annexe 2</i> : Flyer ambition éducative sept 2018 .....	V
<i>Annexe 3</i> : Flyer commun CLAS* et ambition éducative 2020 et 2021.....	VII
<i>Annexe 4</i> : Flyer Programme de réussite éducative 2021.....	IX

## Introduction

- **Au-delà du bilan et de l'étude de satisfaction : l'évaluation**

La démarche d'évaluation a pour objectif de **produire une appréciation de la plus-value de l'action et de ses effets**. L'évaluation suppose la définition d'indicateurs qualitatifs et la récolte d'appréciations pour mettre en évidence les impacts du dispositif et la pertinence de ses moyens de mise œuvre.

**C'est le croisement des regards et des approches qui fait évaluation : plusieurs points de vue sur une situation, une action.**

### **Les objectifs et bénéfices de l'évaluation**

- Disposer d'une vision globale de ce que produit l'action (ici, les instructions de l'Etat nous indiquaient d'interroger la mise en œuvre du droit commun et les relations entre acteurs).
- Piloter la stratégie d'action selon un processus d'amélioration continue ;
- En faire l'occasion d'un dialogue avec les partenaires, et de renforcer leur implication par la prise en compte de leurs regards sur l'action ;
- Pouvoir communiquer, à l'extérieur, sur l'« utilité » de l'action d'un point de vue social.

- **Composition du document**

Le présent document se présente en trois parties.

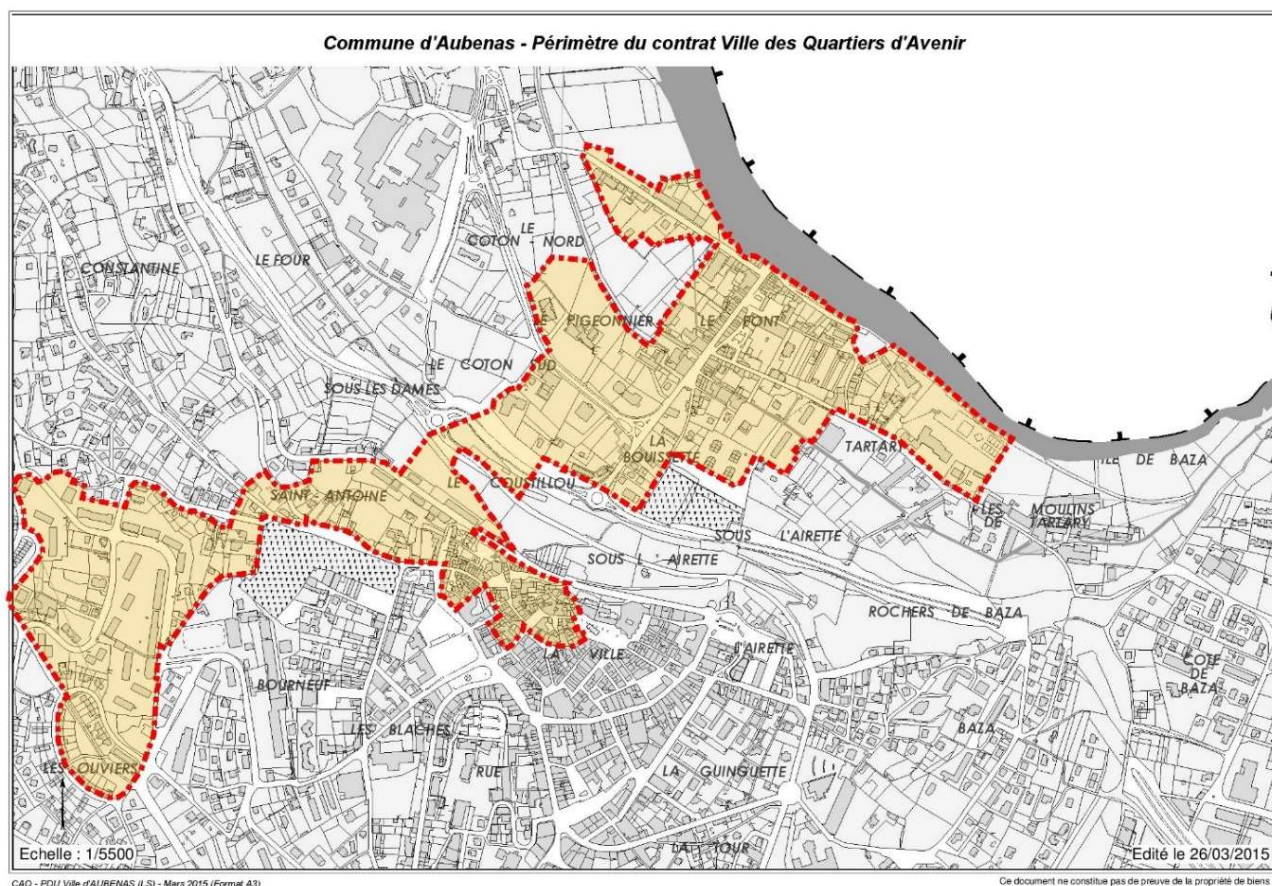
La première partie s'attache à répondre à la partie de la circulaire de l'Etat concernant la coopération entre les acteurs et sur la mise en œuvre du droit commun dans les territoires QPV. Son introduction explicite pour quelles raisons nous avons choisi d'y répondre en scrutant les champs « Education » et « Soutien à la parentalité ».

La deuxième partie, sur le développement économique et l'emploi, comporte des données statistiques sur les demandeurs d'emploi, une évaluation de la transmission d'offres d'emploi et de formations aux acteurs de la politique de la ville, et une évaluation détaillée de l'action « Entreprise de quartier ».

La troisième partie répond à la demande d'évaluation du rôle des conseils citoyens, sachant que l'évaluation à mi-parcours lui avait déjà consacré un atelier. La participation des habitants ayant aussi été travaillée sur Aubenas dans le cadre d'une « expérimentation territoriale citoyenne », l'analyse de cette expérimentation la complète.

*NB : Les termes suivis d'un astérisque (\*) renvoient au lexique des acronymes p.49*

- **Périmètre du contrat de ville et démographie**



Le périmètre du contrat de ville d'Aubenas s'étend du quartier des Oliviers à l'Ouest de la commune, jusqu'à Pont d'Aubenas à l'Est, englobant le quartier du Dôme au centre-ville.

La source la plus récente de données démographiques concernant le QPV, et qui permette également des comparaisons dans le temps aux échelons QPV, commune, intercommunalité est la *fiche thématique Démographie de l'Insee*. Mise à jour au 24/11/2021, elle est basée sur le recensement de la population au 1/1/2018.

Nombre d'habitants

QPV Aubenas	Commune Aubenas	CCBA
2081	12 253	39 884

Des données démographiques plus récentes (RP\* 2019) indiquent une population communale de 12 479, et intercommunale de 40 310, sans mise à jour de la population QPV\*.

# Première Partie : Evaluation des champs « Education » et « Soutien à la parentalité »

## Contexte

Afin de répondre à la commande de la lettre de directives du 14/12/2021<sup>1</sup> sur l'évaluation des contrats de ville, nous avons choisi ces champs d'investigation, pour les raisons suivantes :

- ❖ Y coexistent des actions de la programmation annuelle contrat de ville et des actions de droit commun ;
- ❖ Trois partenaires-signataires du contrat de ville y sont particulièrement impliqués : l'Education Nationale, le Département de l'Ardèche et la CAF\*. D'une part ils y mettent en œuvre une partie de leurs politiques publiques dans le cadre du droit commun, d'autre part, la CAF\* et le Département cofinancent des actions de la programmation annuelle contrat de ville ;
- ❖ Entre 2018 et 2022, la coordination entre actions de soutien scolaire a été travaillée avec les partenaires du territoire ; mais n'a pas encore donné lieu à une évaluation publique ;
- ❖ L'évaluation partenariale du PRE\*, action structurante du pilier cohésion sociale, pourra y être incluse ;
- ❖ Les trois centres sociaux du territoire y sont impliqués, ce fait pouvant permettre de croiser l'analyse avec celle de l'expérimentation Animation Territoriale Citoyenne.

Conformément à la lettre directive adressée aux services de l'Etat, nous nous sommes donc attachés à évaluer :

- I. La mise en œuvre du droit commun
- II. L'articulation entre droit commun et politique de la Ville
- III. La coopération entre les acteurs
- IV. La mise en œuvre du Programme de Réussite Educative (P.R.E.), au titre d'action structurante de la programmation annuelle contrat de ville

Cette évaluation repose sur :

- ❖ **Un temps de travail collectif le 1/06/2022, invitant les acteurs de l'éducation et du soutien à la parentalité. Ce temps a été animé et préparé avec le cabinet Kaperli ;**
- ❖ Le bilan de l'expérimentation Animation Territoriale Citoyenne sur Aubenas ;
- ❖ Un temps collectif interne à l'équipe pluridisciplinaire de soutien du P.R.E., sur l'évaluation du suivi individualisé ;
- ❖ Les bilans annuels du PRE\* de 2019 à 2021 ;
- ❖ La journée de lancement départemental de l'évaluation des contrats de ville à Privas, le 13 Mars 2022.

---

<sup>1</sup> Cf. annexe 1 p. I

## **I) Mise en œuvre du droit commun** **Dans les champs « éducation » et « soutien à la parentalité »**

Les participants à la matinée du 1/06/2022 se sont répartis en 2 sous- groupes, qui ont examiné les différentes questions relativement aux :

- ❖ **Actions de soutien à la parentalité** : actions s'adressant significativement aux parents ; et/ou comportant des objectifs concernant les parents/

Rigoulet	Audrey	Directrice école de Pont d'Aubenas
Bonnefoy	Célia	Conseillère CAF*
Bachmann	Agathe	Référente familles et CLAS* centre socioculturel ASA*
Lahsini	Mounim	Médiateur social Mairie
Isabelle	Flumian	Cheffe projet politique de la Ville
Smaala	Assia	Stagiaire centre socioculturel ASA*
Antonin	Guilhot	Stagiaire Préfecture 07

- ❖ **Actions éducatives** : actions s'adressant quasi exclusivement aux enfants ; et/ou ne comportant pas d'objectifs concernant les parents.

Lopez	Pilar	Référente famille et CLAS* Centre social et culturel Au Fil de l'eau
Ladet	Magalie	Coordinatrice Ambition éducative
Soubeyrand	Roland	Coordonnateur PRE* et directeur du CCAS*
Wartena	Sarah	Enseignante école des Oliviers
Faure	Cécile	Adjointe à la Cohésion sociale, Mairie d'Aubenas
Boumrah	Sihème	Déléguée du Préfet

Le 13 Mars à Privas, interrogés sur la mise en œuvre du Droit Commun dans les quartiers politique de la ville, de nombreux participants avaient rencontré des difficultés à se saisir de la question, ne sachant pas ou hésitant sur ce qu'étaient ces 2 catégories : Droit Commun et Contrat de Ville.

C'est pourquoi nous avons pris le temps lors de la matinée du 1/06 sur Aubenas, de recenser et de classer selon ces deux catégories, les actions connues des personnes présentes.

### **Relèvent de la catégorie « Droit Commun » :**

Les actions ou dispositifs dont l'existence (réglementaire ET financière) n'est pas soumise à celle d'un contrat de ville ;

C'est-à-dire qui existent ou pourraient exister dans des territoires (localement ou ailleurs) non classés en politique de la Ville ; même si elles bénéficient ici d'un co-financement contrat de ville (qui ne doit pas être déterminant).

### **Relèvent de la Politique de la Ville (ou du contrat de ville)**

Les actions ou dispositifs qui n'existent (réglementairement et/ou financièrement) que dans les territoires classés en contrat de ville.

Les actions d'éducation et de soutien à la parentalité existant dans les QPV\* d'Aubenas, figurent dans le tableau ci-dessous, avec une colonne de catégorisation CV\*/DC\*. Les actions grisées ont été abordées dans les groupes de travail du 1<sup>er</sup> Juin.

## ACTIONS EDUCATIVES et de SOUTIEN à LA PARENTALITE, 2019 à 2022

Actions recensées par les groupes de travail du 1 <sup>er</sup> juin
Autres actions du territoire relevant de ces thématiques

Quoi ?	Nature	Portage	Financeurs	Années	DC*/CV*	Public cible E (enfants) J (Jeunes) P (Parents)	Où
<b>Ambition éducative</b>	Dispositif périscolaire : ¼ d'h, après l'école, tous les jours : aide aux leçons, ateliers ludiques, créatifs, sportifs, cocooning.	Ville d'Aubenas	Ville d'Aubenas	Depuis sept 2018	DC*	E	Dans toutes les écoles publiques d'Aubenas
<b>CLAS*</b> (Contrat locaux d'Accompagnement à la Scolarité)	Accompagnement à la scolarité, méthodologie du travail scolaire, liens entre disciplines scolaire et projets thématiques.	3 CSC* <sup>2</sup>	AAP CAF*	Pérenne	DC*	EJ et P	Dans les centres sociaux ; ponctuellement dans l'école
<b>LAEP*</b> (Lieu d'Accueil Parents Enfants)	Issu des « Maisons Vertes » de Françoise Dolto Accueil sans inscription les parents et leurs enfants de moins de 5 ans. Jeux, livres, motricité, différents du quotidien), Permettre aux parents de se détendre, de rencontrer d'autres adultes, d'autres enfants...	centre socioculturel ASA*	Dispositif CAF*, cofinancé par le Département, CCBA	Pérenne	DC*	P et E	Au centre social ASA*
<b>Actions parents/enfants</b>	Ateliers (peinture, yoga,...) ; moments conviviaux ; conférences	Association les petits bonheurs	CAF* (REAAP)	AAP	DC*	EP	Aubenas
<b>Accueil collectif de mineurs</b>	Centres de loisirs	. 3 CSC* <sup>2</sup> . Ville (service jeunesse et stages multisports)	ville, CAF*, CD07*	Pérennes	DC*	EJ	Centres sociaux
<b>Dispositif devoirs faits</b>	Aide aux devoirs, par des surveillants et un médiateur social de la Ville	Education nationale	Education nationale	Pérenne	DC*	J	Collège de Jastres
<b>Dispositif devoirs faits</b>	Aide aux devoirs, par des enseignants et une médiatrice scolaire de la Ville	Education nationale	Education nationale	Pérenne	DC*	E	Ecoles
<b>RV Psychologue de l'Education Nationale</b>	Entretiens avec les parents/les familles ; avec ou sans l'enfant	Education Nationale	Education Nationale	Pérenne	DC*	P et E	Dans les écoles
<b>Travail social CAF*</b>	Entretiens avec un travailleur social de la CAF*	CAF*	CAF*		DC*	P	?
<b>Protection Maternelle et Infantile</b>	Actions dans les écoles Rdv avec les parents	Conseil départemental	Conseil départemental		DC*	P et E	Dans les écoles Au CMS (Les Oliviers)
<b>Projets scolaires, sorties scolaires, intervenants culturels dans les écoles</b>	Projets annuels	Enseignants des écoles	Education nationale, Ville	Renouvelés chaque année	DC*	EJ	Toutes les écoles
<b>Actions familles des centres sociaux dont ateliers parents-enfants</b>	. Accompagnement et soutien à la parentalité . Programme d'actions familles à l'année	Les 3 centres sociaux	CAF (agrément de 4 ans) et collectivités locales	pérennes	DC*	P	Les 3 Centres sociaux et sorties

<sup>2</sup> 3 CSC\* = ASA\* aux Oliviers ; Au Fil de l'eau à Pont d'Aubenas ; Le Palabre en centre-ville.



Quoi ?	Nature	Portage	Financeurs	Années	DC*/CV*	Public cible E (enfants) J (Jeunes) P (Parents)	Où
<b>Accueil social</b>	RV avec travailleurs sociaux CAF*	CAF*	CAF*	pérenne	DC*	P	CAF
<b>Visites médiatisées</b>	Organisation des droits de visite avec médiateurs pour parents séparés	CIDFF*07	Conseil départemental, Etat	pérenne	DC*	PEJ	Centre socioculturel ASA*
<b>Mesures éducatives</b>	Mesure légales de l'Aide Sociale à l'Enfance. Sous mandat administratif ou judiciaire	Conseil départemental	Conseil départemental, Etat	pérenne	DC*	PEJ	?
<b>Action Ateliers informatique</b>	Accompagnement des parents à l'usage des outils Education Nationale en distantiel	Centre social et culturel Au Fil de l'eau	CAF*, CCAS*		DC*	P	Au Fil de l'eau
<b>Action Café parents de l'EPE*</b>	Animation ponctuelle de la pause-café de l'ASA* par l'Ecole des Parents et des Educateurs. Avec ou sans thématiques spécifiques	EPE*/ASA*	Pas de financements spécifiques		DC*	P	ASA*
<b>Action Mères roseaux</b>	Groupe de paroles et entretiens individuels mères solo	EPE*	CAF*		DC*	P	Local EPE* aux Oliviers
<b>Action Point écoute familles</b>	Lieu d'écoute	EPE*	CAF		DC*	P	Local EPE* aux Oliviers
<b>Classe Passerelle</b>	Accueil d'enfants de 2 ans à l'école des Oliviers	CSC* Le Palabre	Etat, CD07*, Ville, CAF*	Depuis 2003	CV* & DC*	EJP	Ecole maternelle des Oliviers
<b>Programme de Réussite Educative Action suivis individualisés</b>	Suivis individualisés	CCAS*	Etat, CCAS*, CAF	Depuis 2005	CV*	EJP	L'école des Oliviers L'école de Pont d'Aubenas Le Collège de Jastres
<b>PRE* Actions parents-enfants</b>	Activités d'expression enfants/parents 2 fois une semaine par an + selon les années, ateliers hebdomadaires (danse, théâtre)	CCAS*	Etat, CCAS*, CAF*		CV*	EJP	Les Oliviers (PDS* ou ASA*, ou école) + Au Fil de l'eau
<b>PRE* Action Un enfant-un bénévole</b>	Un enfant / Un bénévole Accompagnement scolaire individualisé	CCAS*	Etat, CCAS*, CAF*		CV*	EJ	Centres sociaux Le Palabre (avant travaux de 2020) et ASA*
<b>PRE* Action Tremplin vers la 6è</b>	Tremplin vers la 6è Préparer les CM2 et leurs parents à la transition culturelle vers le collège	CCAS*	Etat, CCAS*, CAF*	2019, 2020, 2021, 2022	CV*	EJP	Les Oliviers (Pôle de services)
<b>PRE* Action J'apprends à nager</b>	Action « j'apprends à nager	CCAS*, service des sports	Etat, CCAS*, CAF*	2020, 2021	CV*	EJ	Piscine municipale (centre-ville)
<b>PRE* Action Révision Brevet</b>	Révision Brevet : une semaine, pour les 3èmes Encadrement professionnel + lycéens volontaires	CCAS*	Etat, CCAS*, CAF*	2019, 2020, 2021, 2022	CV*	EJ	Les Oliviers (Pôle de services)
<b>Action 1, 2, 3 c'est parti la rentrée</b>	1 semaine fin août, remise en condition avant rentrée scolaire.	Au Fil de l'eau	Etat (quartiers d'été)		CV*	EJ	Pont d'Aubenas
<b>Action Ville en livres</b>	espaces lectures et racontages dans les espaces publics des QPV*	Mairie 2021 FOL07* 2022	Etat (quartiers d'été)	2021, 2022	CV*	PEJ	espaces publics des 3 quartiers vécus
<b>Actions Vacances apprenantes</b>	Centres de vacances intégrant à mi-temps des activités nourrissant les connaissances scolaires	Etat ENJ*	Etat ENJ*	2020, 2021, 2022	DC* et CV*	E	Ailleurs

Quoi ?	Nature	Portage	Financeurs	Années	DC*/CV*	Public cible E (enfants) J (Jeunes) P (Parents)	Où
<b>Médiation sociale</b>	Ecoute, orientation, médiation et accès aux droits dans les espaces publics des QPV*. Dont orientation et accompagnement vers actions éducatives et actions de soutien à la parentalité	Ville (2 postes) ASA* (1 poste)	Etat (postes adultes relais) et employeurs	2019 x 3 ans, renouvellement 1 fois possible	CV*	PEJ	Espaces publics des 3 quartiers vécus et CSC* Au fil de l'eau et ASA*
<b>Accompagnement au départ en vacances familles</b>	Individuel ou collectif ; mobilisation d'aides ad hoc, aide à l'épargne, dynamique d'organisation	3 ***	ANCV CAF* CSC*	Régulier mais pas systématique tous les ans	DC*	PEJ	Ailleurs
<b>Action On rehausse nos crayons</b>	Remise en route (rythme et contenus se référant aux disciplines scolaires) fin août	ASA*	Etat (quartiers d'été)	2021	CV*	EJ	Les Oliviers
<b>Action "junior association"</b>	Développement de projets par les jeunes	Junior . Ville (Service Jeunesse)	. Ville . CAF* (ACM*)		DC*	.	. Au Pôle de service (siège et lieu d'accueil du service Jeunesse) . Dans la Ville
<b>Action Egalité filles-garçons</b>	2 heures dans chaque classe d'un atelier de sensibilisation	CIDFF*07	Etat BOP 147*	2022	CV*	J	Collège de Jastres
<b>Action Raconte-moi l'égalité</b>	2 heures dans chaque classe d'un atelier de sensibilisation	CIDFF*07	Etat BOP 147*	2022	CV*	E	Ecole des Oliviers
<b>Action Projets ouverture et citoyenneté</b>	1 action pour chaque classe, en lien avec le projet d'école et le besoin d'ouverture ressentie	Amicale laïque de l'école des Oliviers	Ville et/ou Etat BOP 147*, selon les années	2019, 2020, 2021, 2022	CV* et DC*	E	Ecole des Oliviers et sorties en 07
<b>Action expressions plurielles</b>	Initiation à l'expression, à la formulation, à l'argumentation, au débat citoyen, avec supports radiophoniques	. OCCE école des Oliviers . Radio Info RC	Etat BOP 147*, Ville, CD07*, CAF*	2019, 2020, 2021, 2022	CV*	EJ	Aubenas
<b>Action Médiation par les pairs</b>	Formation conjointe de collégiens et d'adultes du collège à la médiation, dans le cadre d'une "veille éducative et sociale" au collège.	Collège de Jastres	Ville		CV*	J	Collège
<b>Action Des mots, du son et un micro</b>	Stage d'écriture et mise en musique + diffusion spectacle x	ADSEA07*	Ville, CAF*	2021	CV*	J	Aubenas et le Teil
<b>Action Basket citoyen</b>	Initiation basket pour les élèves de l'école des Oliviers par des collégiens de l'option basket du collège de Jastres.	Collège de Jastres	2019, 2020 : Ville		CV*	J	Halle des sports
<b>Action Boxe et citoyenneté</b>	Boxe éducative x	OBCA*	Ville, et, selon les années, CD07*, CAF*	2019 2020, 2021, 2022	CV*	EJ	Salle de boxe de l'association, Pont d'Aubenas
<b>Action Grain de sable</b>	Initiation à l'interview (expression, prise de son, prise d'images) auprès de jeunes des QPV*, pour réaliser des portraits d'habitants.	Résonnance	Etat Pref, DRAC, CD07*, CAF*	2021	CV*	J Inter générations	Service Jeunesse (PDS*)
<b>Action L'eau en partage</b>	cycles de 3 séances autour de l'eau (provenance de l'eau potable, stockage réservoirs, ateliers artistiques x		x		CV	appel à projets 2021	
<b>Action Loisirs apprenants</b>	3 semaines de centre loisirs intégrant des activités d'apprentissages en lien avec des disciplines scolaires	Au Fil de l'eau	Etat quartiers d'été	AAP quartiers d'été 2020 et 2021	CV*	E	Au Fil de l'eau et lieux de loisirs en sud Ardèche

Quoi ?	Nature	Portage	Financeurs	Années	DC*/CV*	Public cible E (enfants) J (Jeunes) P (Parents)	Où
<b>Actions Loisirs apprenants</b>	1 semaine de centre loisirs intégrant des activités d'apprentissages en lien avec des disciplines scolaires	ASA*	Etat quartiers d'été	AAP quartiers d'été 2021	CV*	E	ASA* et lieux de loisirs en sud Ardèche
<b>Action Semaine de la mobilité douce</b>	appel à projet CV* 2019. Dont test de lignes de pédibus domiciles-école. Portage centre social au fil de l'eau. Pas affiché "soutien à la parentalité", mais fait avec des parents et l'école, entre autres.	Au Fil de l'eau	CV* 2019		CV*	P, E	Quartier de Pont d'Aubenas
<b>Action Les paysages forment la jeunesse</b>	cycle de séances abordant la question du paysage sous différents aspects/fonctions. PNR, photo, services urba et espaces verts de la ville,...)	Collège de Jastres	CV*		CV*	J	appel à projet CV 2019 ; sur l'année 18-19 (
<b>Action Athlétisme</b>	Initiation athlé, et accompagnement des familles dans l'accompagnement de la pratique de l'athlétisme par leurs enfants 1 journée d'activité sur le stade, avec les ACM* du Palabre et de l'ASA, pour mixité sociale	USAA	CV*	2019 et 2020	CV*	E ; P	Stade Roqua ASA*
<b>Action Bien vivre ma scolarité, mieux vivre ma citoyenneté</b>	cycle de 7 séances avec les CM2 des Oliviers et 7 séances avec une classe du collège de Jastres pour découvrir et mettre en valeur les compétences psycho-sociales (repérage et gestion de ses émotions, estime de soi, confiance en soi, vivre ensemble, citoyenneté.	ADSEA 07*		Appels à projets 2018 et 2019,			

L'examen de la liste des actions mises en œuvre dans le champ de l'éducation et dans celui du soutien à la parentalité montre **une forte mise en œuvre du droit commun.**

L'existence du PRE\*, et celles d'actions contrat de ville plus ponctuelles ne portent pas préjudice à une présence conséquente d'actions de droit commun : qu'elles relèvent de l'Education Nationale (écoles), de la CAF\* (3 porteurs de CLAS sur Aubenas, chacune des deux écoles en QPV\* disposant d'un CLAS\*), du Département (PMI\* et service social de polyvalence), ou de la Ville (Ambition Educative).

## II) Relations entre les acteurs

Sur le temps qui nous était imparti, nous avons fait le choix de privilégier l'analyse des actions structurantes, au détriment des actions ponctuelles financées dans le cadre de la programmation annuelle.

### 1) Méthodologie

Les participants de chaque sous-groupe ont été invités à positionner les post-its nommant les différentes actions de leur thématique sur une feuille de paperboard ; ils devaient ensuite qualifier les relations qu'elles avaient entre elles (deux à deux ou davantage), selon un étalonnage des effets qu'avaient ces actions l'une sur l'autre, selon le tableau ci-dessous.

	Effets sur les 2 actions	Qualification de la relation	Illustration
A	+ +	Mutualisme ou symbiose (Interdépendance vitale pour les 2 actions)	L'oiseau se nourrit du fruit et disperse les graines dans la forêt voisine
B	+ -	Parasitisme ou prédation (Si la disparition d'une action s'ensuit)	Le moustique qui vous pique la nuit
C	+ 0	Commensalisme	L'oiseau qui niche dans un arbre
D	0 -	Amensalisme	L'arbre qui fait de l'ombre à la tomate et l'empêche de pousser
E	- -	Antagonisme (Dont compétition)	Deux lions blessés à la suite d'un combat pour une lionne

Les groupes ne sont pas parvenus à s'approprier la terminologie empruntée à l'analyse des écosystèmes et ont passé du temps à interroger les « illustrations » pour essayer de se mettre d'accord sur la qualification des relations.

Une des difficultés résidait dans la radicalité, soit des termes de la colonne « qualification », soit de ceux de la colonne « illustration ».

Par exemple, pour la qualité « mutualisme ou symbiose », la précision « interdépendance vitale » ne fonctionnait pas : les acteurs repéraient la complémentarité, les distinctions entraînant une orientation vers une action plutôt que l'autre, sans que la perspective de la disparition de l'une induise la disparition de l'autre.

Autre exemple pour la qualité d'« antagonisme » : l'illustration « Deux lions blessés à la suite d'un combat pour une lionne » peut faire penser à une « compétition » en direction des publics ; mais les actions trouvant leurs publics, personne n'est « blessé » ni « amoindri » parmi les acteurs ; la question serait peut-être la pertinence face aux besoins.

Ou encore, la qualité de « parasitisme ou prédation », suivie de la précision « si la disparition d'une des deux actions s'ensuit » n'a pas évoqué de situations réelles dans les actions recensées.

Pour néanmoins avancer, un groupe a choisi de classer ses post-its « actions » par institution porteuse.

L'autre a pris le parti d'échanger sur ses représentations des relations entre acteurs, sans systématiquement chercher à les catégoriser selon les termes proposés. Les relevés qui suivent mêlent les remarques issues des 2 groupes quand elles concernent de mêmes actions.

Les échanges des deux groupes ont été complétés par des interviews des porteurs, pour les interrelations qui n'avaient pas été abordées le 1<sup>er</sup> Juin.

## 2) Analyse des relations entre acteurs

### ❖ Mutualisme ou symbiose

Entre	Commentaires
CLAS* et PRE*	Les deux actions peuvent toucher les mêmes familles. Les acteurs s'orientent mutuellement les enfants/familles. Les parents se perdent un peu entre les 2 dispositifs, et il y a eu tendance à « se constituer » son groupe/public. Risque d'amensalisme.
Suivis individualisés PRE* et psychologue de l'Education Nationale	
Ateliers parents-enfants de l'ASA* et LAEP* Mosaïque	
Pause-café ASA* (avec café des parents EPE*) EPE* mères roseaux EPE* Point écoute familles	Orientation vers l'EPE*. Et présence mensuelle de l'EPE* aux Pause-café de l'ASA*
Entre les 3 centres sociaux, action « Ville en livres », développer « Grande ville en livres », en lien avec le CLAS* ; ramification ambition éducative	
Ambition éducative, CLAS*, Ecoles, PRE* (peu avec le PRE*). , le PRE* + prestataires extérieurs mutualisme	Peu avec le PRE*

### ❖ Commensalisme

Entre	Commentaires
Les médiateurs sociaux et la plupart des actions	De par leurs fonctions, les médiateurs sociaux sont amenés à parler des différentes actions aux parents et aux enfants, et les orientent vers elles.
LAEP* et Classe Passerelle	Par exemple, présentation du LAEP* aux parents de la classe Passerelle (lors d'un « café Passerelle »)
EPE* (cafés des parents à l'ASA*, Mères roseaux) et psychologue de l'Education Nationale	L'EPE* investit mensuellement la « Pause-café » de l'ASA* pour aborder des thématiques parentales. Occasion pour l'EPE* de rencontrer des personnes (principalement des femmes) du quartier des Oliviers ; et aux personnes du quartier qui ne franchissent pas les portes de l'EPE*, de bénéficier de leurs angles d'approches et de leurs expertises.
Entre travailleurs sociaux CAF* et LAEP* Mosaïque	
Visites médiatisées (parents séparés), mesures éducatives de l'ASE*, PRE*	Une forme de subsidiarité s'instaure, par la connaissance entre acteurs, pour mobiliser la ou les mesures adéquates. Les situations pourraient susciter de la concurrence sinon (cf. les débuts du PRE*)

### ❖ Ignorance mutuelle

Un des groupes a ajouté cette catégorisation des relations entre acteurs ; qui ne menace pas les actions à priori ; qui signifie méconnaissance des actions de soutien à la parentalité.

Entre	Commentaires
Actions de soutien à la parentalité des différents acteurs (ex ateliers parents-enfants de l'ASA*, des « Petits bonheurs », du PRE*, ...)	
PMI* et psychologue dans les écoles	Perçu comme un manque de liens par l'école
Entre travailleurs sociaux CAF* et actions familles des CSC*	
Ambition Educative et PRE*	Peu de coordination institutionnelle. L'orientation différenciée des enfants/parents vers les 2 dispositifs repose pour une part importante sur la médiatrice scolaire de l'école des Oliviers, et est perçue comme manquante à l'école de Pont d'Aubenas.
Ambition éducative et Action PRE* « Un bénévole/un enfant »	Peu d'articulation directe ; celle-ci passe plutôt entre l'école et le PRE* pour discriminer le mode de soutien à la scolarité souhaitable.

## ❖ Amensalisme

Il pourrait y avoir des tendances à l'appropriation des publics (« mes familles »). Qui se manifestent peu, les participants reconnaissant la circulation des publics entre les différentes actions et territoires comme un acquis. Ce fait a été mis en évidence dans le domaine spatial concernant les QPV\* : un objectif revendiqué de longue date par les projets sociaux des centres sociaux, la mobilité (psychologique et géographique) des publics, est observée par les acteurs des centres sociaux et du PRE\*.

A cet égard, l'introduction de l'expérimentation territoriale citoyenne<sup>3</sup> fin 2019, en mutualisant entre les 3 centres sociaux un poste d'animatrice centré sur la participation des habitants, a également décloisonné les manières de penser les 3 quartiers vécus, et le rapport des centres sociaux à leurs territoires de référence.

## ❖ Antagonisme

C'est de prime abord le terme de « concurrence » qui a été utilisé dans le groupe, qui ne repère actuellement rien de tel, mais qui pointe un risque par rapport à l'obtention de financements.

---

## Autres remarques

- ❖ Les actions de la programmation annuelle organisées dans les établissements scolaires (collège ou écoles), sur les années considérées, ne soulèvent pas de remarques sur la relation entre les acteurs. Cela ne préjuge pas de leur pertinence ou de leur efficacité pour les enfants/jeunes bénéficiaires, mais elles sont co-construites et portées par l'établissement et le partenaires/prestataire sans générer « d'ondes relationnelles » dans le cercles plus large des acteurs (en tous cas de ceux présents le 1<sup>er</sup> juin)
- ❖ Les actions d'accompagnement/l'aide à la scolarité suscitent échanges, analyses, hypothèses quant aux relations entre les acteurs : elles donneront lieu à un développement spécifique ; il s'agit du CLAS\*, d'Ambition Educative, et du PRE\*.

## 3) A retenir

### Les actions éducatives

- ❖ Ont été globalement jugées complémentaires: elles répondent à des nécessités distinctes et réelles, et ne « font pas doublon ».
- ❖ Les parents ne s'y retrouvent pas forcément : articulation entre école, CLAS\*, Ambition Educative et PRE\* pour adapter les différents types de ressources disponibles localement.
- ❖ 7 actions se déroulaient dans les classes des écoles ou du collège. Leur montage et leur réalisation restent confinés aux relations porteur/école ; même si cela

---

<sup>3</sup> Cf. Evaluation ATC pp 44 à 46

ne préjuge pas des effets de ces actions, les acteurs présents n'en n'avaient pas forcément connaissance, ou ne les ont pas concernés.

## Les actions de soutien à la parentalité

Les échanges montrent la prégnance des questions de soutien à la parentalité dans le champ de l'éducation.

- ❖ Les acteurs du soutien à la parentalité sont nombreux. Les participants témoignent de leurs connaissances lacunaires des actions proposées aux parents et des modalités « d'orientation ».
- ❖ En revanche le « catalogue d'actions », ça ne marche pas non plus ; cela ne permet pas justement d'entrer dans les subtilités des différenciations. Quand ils orientent, les acteurs ne savent pas non plus ce qui est fait avec les familles.

*La diversité des acteurs, des financeurs et des cadres d'action renforcent le besoin de connaissance mutuelle et de coordination. Pour les mêmes raisons, la légitimité d'une coordination n'est pas évidente, en partie pour les mêmes raisons.*

→ Mieux recenser les actions de soutien à la parentalité

→ La question de la circulation de l'information sur ce qui est fait avec les familles n'est pas évidente non plus ; soit les partenaires évoluent dans un cadre d'échanges qui le prévoit, l'organise et le sécurise (comme la charte de confidentialité qui lie les partenaires de l'équipe pluridisciplinaire de Soutien du PRE\*, par exemple), soit ils s'en tiennent à des échanges peu personnalisés ; cela peut concerner le fait que les parents fréquentent, ou ont fréquenté telle action de soutien à la parentalité, par exemple.

→ Connaitre l'environnement partenarial, les ressources locales en termes de soutien à la parentalité, instaurer les complémentarités et la cohérence que tous estiment souhaitables, nécessite du **TEMPS DE PARTENARIAT RECONNU ET VALORISÉ par les financeurs.**

Ce manque de temps dédié est particulièrement identifié par les écoles, qui estiment incontournable la prise en compte par l'école des questions de parentalité.

*Il serait intéressant que l'accent mis, pour l'évaluation du contrat de ville, sur le repérage et l'analyse des coopérations, articulations, collaborations entre acteurs aille de pair avec son financement lors de l'examen de la programmation annuelle.*

## 4) Deux exemples de mutualisme

### a) focus sur l'action « ville en livres »

*Été 2021, une action « Ville en livres » est co-construite par la Ville et les trois centres sociaux dans le cadre et avec les financements de l'Etat « Quartier d'été », financements exceptionnels, suite au confinement. Les 4 partenaires ont pour but de créer des occasions de rencontre entre les enfants et les livres/la lecture ; expérience à éprouver pour le présent, et pari d'enclencher des possibles dans les parcours de vie.*

*Concrètement, sont mis en place 12 rendez-vous dans les espaces publics des QPV\*, 3 dans chaque quartier vécu :*

- *Un espace aménagé (tapis, coussins, parasol,...), avec 1 animatrice spécialisée + 1 animatrice famille du centre social de référence.*
- *Un espace jeux de société, (tables, chaises, jeux) à proximité, avec un animateur dédié.*
- *Sur 4 des 12 dates, un évènement (concert conté, kamicibai, racontages voix/langue des signes,...*

*Année 2022 : Reprise du portage de « Ville en livres » par la FOL07\*, qui retravaille le projet avec les 3 animatrices familles des 3 centres sociaux :*

- *4 rdv dans les espaces publics des QPV\* l'été, dans le même esprit qu'en 2021 ;*
- *Irrigation des actions lectures dans les actions familles de l'année des 3 centres sociaux Interventions du réseau « Lire et Faire Lire » piloté par la FOL07\* sur les ateliers ambition éducative dans les écoles de Saint Pierre et de Pont d'Aubenas ;*
- *Réalisation d'un séjour de 3 jours/2 nuits au premier festival du livre jeunesse de Jaujac au printemps, et dans un festival de livres dans une grande à l'automne.*

*La naissance de cette action dans l'urgence en 2021, et sa diffusion comme par capillarité est comme souvent imputable aux acteurs qui s'en sont saisis et l'ont animée (donné une âme). Lors du bilan 2021 d'autres facteurs de réussite ont été pointés :*

- *La nature de l'action était en adéquation avec les valeurs portées par les centres sociaux en tant que structures ;*
- *Les référentes familles des centres sociaux sont aussi leurs coordonnatrices CLAS\**
- *L'expérience de collaborations horizontales entre les 3 centres sociaux, dans le cadre de l'Animation Territoriale Citoyenne, et avec l'appui transversale de son animatrice ;*
- *La connaissance mutuelle liées à plusieurs années de sorties familles mutualisées entre les 3 centres sociaux*

*En résumé, la coopération entre des acteurs qui se connaissaient a été un facteur déterminant de la réussite du lancement de Ville en livres 2021, et de celle de son essaimage 2022.*



## **b) focus sur 3 formes de soutien à la scolarité**

Les CLAS\*, l'action « 1 enfant-1 bénévole » du PRE\*, « l'aide aux leçons » d'Ambition Educative coexistent dans les QPV\* d'Aubenas. Chacune des 3 actions formule des intentions d'aider les enfants dans leur scolarité, en dehors du temps scolaire. Les partenaires présents le 1<sup>er</sup> Juin, concernés par l'une ou l'autre de ces actions, y ont largement fait référence. Leurs remarques appellent contextualisation.

\* **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** est un dispositif de droit commun, géré par la CAF\*. Les financements sont accordés sur appel à projets, pour des groupes de 12 enfants qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de toutes les conditions nécessaires pour s'épanouir et réussir à l'école.

Sur Aubenas, les élèves de l'école des Oliviers ont accès au CLAS\* porté par l'ASA\*, et ceux de l'école de Pont d'Aubenas au CLAS\* porté par Au Fil de l'eau<sup>4</sup>.

Ils sont centrés sur l'aide méthodologique au travail scolaire en petit groupe (8 à 12 enfants maximum) et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire des enfants. Chaque groupe d'enfants est encadré par 2 intervenants, un ou deux professionnels, accompagnés d'un ou deux bénévoles.

Les parents sont associés, dans un souci de faciliter leur compréhension du système scolaire et leur plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

\* **L'action « un enfant-un bénévole »** a été mise en place par l'équipe PRE\* au fil de l'installation du dispositif. Elle consiste en une « aide aux devoirs » qui s'assortit d'une relation individualisée entre l'enfant et l'adulte, autour des apprentissages, de la mémorisation, etc. C'est surtout la relation qui est valorisée, l'équipe éducative comptant sur cet accompagnement rapproché et bienveillant pour transformer la relation de l'enfant aux apprentissages. La mise au jour d'éventuels écueils sont aussi plus faciles à repérer, pour que des réponses spécialisées puissent y être, le cas échéant, apportées.

***Le Programme de Réussite Educative*** est un dispositif de la politique de la Ville, il vise globalement à **lever les freins à l'épanouissement des enfants** résidant ou étant scolarisés en QPV\*, en accord et en synergie avec leurs parents. Que les freins soient d'ordre social, scolaire, relatifs à la santé physique ou mentale, familial, ...

\* **L'aide aux leçons** est une des actions inscrites dans le dispositif municipal de droit commun « *Ambition Educative* », *dispositif qui a succédé aux NAPS\* (Nouvelles Activités Péri Scolaires)*

La mise en place des NAPS\* par la commune d'Aubenas de septembre 2014 à Juin 2018 est liée à la réforme des rythmes scolaires.

Nous proposons un rappel succinct des récentes réformes des rythmes scolaires, pour contextualiser le dispositif.

---

<sup>4</sup> Les enfants scolarisés hors QPV ont aussi accès à un CLAS ; tous sont portés par un des 3 centres sociaux, en fonction de l'implantation géographique de l'école.

### Etapes des réformes successives des rythmes scolaires

2008 : la semaine de 4 jours est instaurée (plus d'école les samedis matin) la durée de classe hebdomadaire baisse, de 26 à 24 heures.

Sept 2014 (2013 pour certaines communes), retour à la semaine de 4 jours et demi (ajout du mercredi matin), sans ré-augmenter la durée du temps scolaire ; pour étaler les apprentissages fondamentaux sur 5 matinées au lieu de 4.

En parallèle, afin de moins fatiguer les enfants, le temps quotidien en classe se raccourci : 45 minutes par jour sont consacrées à des « Nouvelles Activités Périscolaires » (NAPS\*), (appelées aussi « temps d'activités périscolaires ») (TAP\*.)

Ces NAPS\* doivent contribuer au développement de la curiosité intellectuelle de l'enfant ; elles reposent sur trois grands champs d'activités : sport, culture et arts ; elles prennent place en fin de journée, après la classe. Elles sont à la charge (organisation, financement) des communes ; avec un « fonds d'amorçage » de l'Etat de 50 à 90€ par enfants + un financement CAF\* au prorata de la fréquentation si les NAPS\* s'intègrent dans un Projet Educatif de Territoire et sont déclarées en Accueil Collectif de Mineurs.

La rédaction de PEDT (Projet Educatif Territorial) comme cadre partenarial de l'action éducative sur le territoire, associe à la collectivité territoriale l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (associations, institutions culturelles et sportives, etc.).

Aubenas a fonctionné dans le cadre d'un PEDT de septembre 2014 à Juin 2018. Depuis septembre 2018, les communes ont le choix entre la semaine de 4 jours ou 4 jours et demi (avec le mercredi matin).

Aubenas après consultation des conseils d'école, fait le choix de repasser à 4 jours (comme 87% des communes), et inaugure son dispositif « Ambition éducative ».



Les groupes au travail sur l'évaluation

## CARTE D'IDENTITE DES 3 ACTIONS

<b>Action</b>	<b>Aide aux leçons</b>	<b>Contrat Local d'Accompagnement à La Scolarité</b>	<b>Un enfant/ un bénévole</b>
<b>Dispositif</b>	Ambition Educative	Contrat Local d'Accompagnement à La Scolarité	Programme de Réussite Educative
<b>DC*/CV*</b>	Droit commun	Droit commun	Contrat de ville
<b>Portage</b>	Mairie d'Aubenas, service Education	ASA*, Au Fil de l'eau, Palabre	CCAS* d'Aubenas
<b>Prescription</b>	Inscription des parents, puis concertation école/CLAS*/PRE*	Inscription des parents, puis concertation école/CLAS*/PRE*	Equipe PRE*, pour les enfants déjà suivis Orientation vers le PRE* par Ecole et médiatrice scolaire (Oliviers)
<b>Temps</b>	¾ d'h en fin de journée scolaire	Environ 1h30, après l'école, 1 à 2 fois par semaine	1 h les mercredis après midi
<b>Cycle</b>	Un trimestre renouvelable	A l'année	1 trimestre renouvelable. Entrées/sorties permanentes
<b>Lieux</b>	Dans toutes les écoles publiques d'Aubenas	Dans les 3 centres sociaux	A l'ASA* et au Palabre
<b>Encadrement</b>	Prestataires qualifiés	Animateurs des centres sociaux et bénévoles	Accompagnateurs bénévoles
<b>Entrée</b>	Fiches d'inscription remises par les parents au référent ambition éducative de l'école	Proposée par l'école aux parents, puis rdv avec le coordo CLAS*	Orientation vers le dispositif PRE*, pas directement sur l'action
<b>Objectifs ciblant les enfants</b>	Pouvoir effectuer ses devoirs Aide à la compréhension, à l'assimilation des leçons	Apprendre à apprendre. Eveiller sa curiosité. Savoir s'organiser <sup>5</sup>	Aide scolaire, 1 bénévole pour un enfant
<b>Objectifs ciblant les parents</b>	Les objectifs ne visent pas les parents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux comprendre le système scolaire</li> <li>- Faciliter le dialogue avec les enseignants</li> <li>- Faciliter le suivi de la scolarité de son enfant<sup>5</sup>.</li> </ul>	Les parents sont des partenaires incontournables : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ils peuvent solliciter l'entrée dans le PRE*</li> <li>- leur implication est indispensable à la mise en place d'un parcours pour l'enfant</li> <li>- Adhérent à une démarche de changement visant à résoudre des fragilités dans la situation de leur enfant</li> <li>- Ils sont les sujets de la phrase conclusive (« les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant »)<sup>6</sup></li> </ul>
<b>Flyer de communication</b>	C'est un moment, à l'école, où l'enfant peut faire ses devoirs accompagné d'un adulte qui lui apporte son soutien dans les leçons mal comprises ou mal assimilées. Du matériel éducatif est mis à disposition des élèves <sup>7</sup> .	« Favorise l'épanouissement de l'enfant et sa réussite scolaire. Un temps et un lieu où votre enfant trouve l'appui d'un adulte qui le valorise, l'aide à découvrir ses capacités tout en établissant une relation de confiance avec lui » <sup>8</sup> « Une chance pour s'épanouir et réussir en classe ! » <sup>5</sup> Côté élève » : mention des 3 points listés dans la ligne « objectifs concernant les enfants » « Côté parent » : mention des 3 points listés ici dans la ligne « objectifs ciblant les parents ».	« Aide scolaire ; un bénévole pour un enfant » <sup>6</sup> L'action est seulement citée parmi 9 autres étapes possibles d'un parcours PRE*.

<sup>5</sup> Site internet du Palabre, reprenant les attendus de la CAF\*, consulté le 10/6/22 <http://csc-lepalabre.com/accompagnement-a-la-scolarité-primaire/>

<sup>6</sup> Flyer PRE 2022

<sup>7</sup> Flyer ambition éducative 2021

<sup>8</sup> Extraits du flyer Au Fil de l'eau

### \* **L'orientation vers ces 3 actions**

Les acteurs ont rapidement observé que cette offre ne permettait pas aux parents de se repérer dans leurs choix et ont dès l'année suivante :

- édité une plaquette de présentation commune aux deux actions (annexes 2 et 3 pp V à VIII)
- mis systématiquement en regard les souhaits des parents et le regard des enseignants sur les besoins des enfants ;

Pour que les enfants en ayant besoin soient orientés vers le CLAS\*.

D'autres partenaires peuvent participer à l'orientation des enfants : travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs,....

Les acteurs identifient deux principaux critères distinguant les 3 actions :

#### - **la progressivité de la globalité des problématiques prises en compte**

Depuis l'aide aux leçons qui consiste à une aide à la réalisation des devoirs (comprendre les consignes, assimiler les connaissances afférentes) ; en passant par le CLAS\*, qui met l'accent sur la méthodologie du travail scolaire d'une part ; sur la stimulation, voire le déclenchement de la motivation par l'engagement dans des projets artistiques ou culturels ; jusqu'au PRE\*, dont la finalité est globale (« l'épanouissement de l'enfant », et sa « réussite », dont la réussite scolaire est un pilier important).

#### - **la progressivité des intentions de l'action concernant les parents**

Depuis l'aide aux leçons, qui ne comporte pas de visée parentale ; en passant par le CLAS\*, qui vise à permettre aux parents de mieux comprendre le système scolaire, et à faciliter le dialogue avec les enseignants ; jusqu'au PRE\*, où les parents sont codécideurs des finalités.

### \* **Des acteurs qui jouent plusieurs rôles**

- Par son existence dans toutes les écoles publiques, et un porteur unique (la Ville), le dispositif Ambition Educative a acquis un caractère structurant. Les centres sociaux, pour leur part, sont chacun porteurs de CLAS\*, mais contribuent de manière significative à pourvoir Ambition Educative en intervenants<sup>9</sup>, dont des intervenants pour l'Aide aux leçons, sous forme de conventionnement.
- D'autre part, les référentes familles des centres sociaux sont aussi (ou ont été) coordinatrices des CLAS\* portés par leur structure.
- Enfin, un poste de médiatrice scolaire, historiquement implanté dans l'école des Oliviers, comprend depuis la création du PRE\* les fonctions de référente de parcours.  
Cette fonction manque à l'école de Pont d'Aubenas : l'école y est en lien étroit avec la référente famille du centre social (aussi coordinatrice du CLAS\*), mais pas suffisamment avec la médiatrice de réussite éducative. Faisant bien la distinction entre les différents dispositifs en fonction des besoins repérés.

Ces cumuls de fonctions renforcent la fluidité et la finesse dans l'articulation entre acteurs, actions et dispositifs, permettant de tendre vers le « sur-mesure » dans l'orientation des enfants vers les actions de soutien scolaire.

---

<sup>9</sup> C'est le cas pour les 2 centres sociaux associatifs : l'ASA\* et Le Palabre ; Au Fil de l'eau, centre social CCAS\*, ne dispose pas de plus de souplesse dans le recrutement que la Mairie.

### **\* La réponse aux besoins repérés**

Les besoins en action d'accompagnement à la scolarité, en lien avec les familles sont jugés supérieurs aux places disponibles dans les CLAS\* et dans l'action « Un enfant-un bénévole ».

### **\* Particularité du PRE\* : on oriente vers le dispositif global, pas vers une de ses actions.**

La question de l'orientation vers l'action « un enfant-un bénévole » obéit à la question plus générale de l'orientation sur le dispositif PRE\* lui-même. Cette orientation a déjà fait l'objet d'analyses ; on sait que le repérage des enfants en situation de fragilité (quel que soit le champ concerné) est principalement le fait des enseignants de l'école, et que la validation de l'entrée dans le dispositif passe par l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien – EPS\*). Les éducateurs et travailleurs sociaux réunis dans l'EPS proposent des contenus de parcours aux enfants et aux familles, parmi la palette de leurs ressources mutualisées.

Il faut rappeler que la naissance du PRE\* en 2005 a soulevé beaucoup de questions et de réticences parmi les partenaires des suivis sociaux sur la confidentialité, le secret professionnel. Plusieurs années de cheminement partenarial, un travail conjoint sur ces questions ont permis la co rédaction d'une charte de confidentialité, qui régit aujourd'hui les échanges d'informations entre professionnels.

On ne peut donc pas attendre une articulation des acteurs qui soit analogue entre l'action « un enfant-un bénévole » et les actions « CLAS\*/Aide aux leçons ».

On retient néanmoins le souhait des partenaires d'être mieux informés :

- De la nature et des visées de l'action « un enfant-un bénévole »
- Du processus d'orientation/prescription en général (ce qui est possible sans entrer dans des échanges confidentiels sur les enfants ou leurs familles).

Nous allons creuser ces aspects dans la partie suivante, qui s'attache spécifiquement au PRE\*.

## **III) Contribution à une évaluation des actions du PRE**

### **1) Méthodologie**

Les deux groupes ont été sollicités pour évaluer les actions mises en œuvre dans le cadre du PRE\*, selon 6 critères, et leur attribuant une valeur de 0 à 10.

Les 6 critères :

- a) Connaissance/méconnaissance de l'action par les familles
- b) Connaissance/méconnaissance de l'action par les partenaires concernés
- c) Complémentarité/redondance avec le droit commun
- d) Pertinence du partenariat (les partenaires nécessaires sont-ils associés)
- e) Réponse de l'action aux besoins /inadéquation de l'action pour répondre aux besoins
- f) Efforts humains déployés : Fluidité, facilité, motivation /complexité, difficultés, démotivation

**2) Actions parents-enfants** (1 semaine d'activité, pour 5 à 6 familles (au moins 1 parents et le ou les enfants suivis dans le PRE\* ; avec support artistique, culturel, etc...)

- a) Les familles connaissent les référents de parcours, qui sont aussi les protagonistes des actions parents-enfants. Une famille qui s'inscrit à une action parents-enfants, « fait confiance » à la référente de parcours qui les y invite.

L'invitation orale à une action parents-enfants fait systématiquement référence à « l'agir ensemble », « se découvrir sous un autre angle », « prendre du plaisir à faire ensemble ».

Ce qu'en formulent les familles invitées, c'est « je vais/j'ai été avec Pauline » (ou Samira, ou...)

- b) Les membres du groupe disent qu'ils sont peu au courant des actions avant leur mise en œuvre. Ils savent néanmoins qu'elles se « remplissent » très vite (petits groupes de 12 à 20 personnes ;

Ils repèrent les actions dont il est question à travers les différents supports d'activité qui ont pu y être explorés : ils savent qu'il y a eu de la danse, du cirque, des arts plastiques, du théâtre,...au fil des ans. Pour une part parce que c'est à travers l'activité-support que les familles y font référence. Ils ne parlent pas de « la semaine parents-enfants du printemps », mais de « la semaine arts dans la nature ».

Ces actions ne donnent pas lieu à publicité externe, elles sont proposées aux familles pour lesquelles l'action va constituer une étape de parcours, à la différence d'activité de loisirs proposée aux familles par d'autres structures.

Il arrive néanmoins que suite à une « équipe éducative » de l'école, une action parent-enfant soit souhaitée pour telle famille, auquel cas le lien est fait avec l'équipe PRE.

Les partenaires ne font pas la distinction entre les différentes actions parents-enfants (cf. p. 14) ; ils connaissent en revanche la spécificité du PRE\*.

Selon l'équipe PRE\*, doubler ou tripler la jauge d'accueil possible sur les actions parents-enfants serait plus en rapport avec les besoins (mais pas avec les moyens humains actuels). En effet, l'action vaut en grande partie par la présence des référents de parcours, qui côtoient les familles, dans une posture mixte de participants aux activités et de facilitateurs. Et les relations nouées dans cette posture sont fluidifient les relations avec les familles.

- c) Les partenaires présents ne savent pas si l'action parents-enfants, étape d'un parcours PRE\*, donne lieu à une suite de parcours, et vers quoi ? Ils n'ont pas connaissance de parents orientés vers une action parent-enfant du PRE\*, ni, sortant d'une telle actions, d'une orientation vers une suite et estiment ne pas être en mesure de répondre à la question de la complémentarité avec le droit commun.

Ces remarques sont cohérentes avec le fonctionnement du PRE\* concernant les informations sur les personnes. Il est à noter cependant un souhait de mieux connaître les actions, leurs intentions, peut-être des exemples de types de réussites.

→ La curiosité professionnelle qui s'exprime ici pour une meilleure connaissance du PRE\* pourrait trouver réponses au comité de pilotage annuel du dispositif.

→ A rapprocher des questions soulevées autour de la « prescription des » ou des « invitations aux » actions de soutien à la parentalité, qui relève peut-être d'un besoin d'information sur le dispositif et ses composantes.

d) **Le partenariat** jugé « bon » concerne les intervenants, spécialistes de l'activité-support (théâtre, cirque,..) qu'ils animent. Avec eux, les objectifs éducatifs/de soutien à la parentalité peuvent se décliner en cohérence avec l'activité-support. Ils en élaborent une approche centrée sur la qualité de la relation parents-enfants qui peut s'y déployer.

En revanche, les participants présents ce 1er juin ne se sentent pas « partenaires », des actions parents-enfants du PRE\*.

e) **Complémentarité avec le droit commun**

Voir en page 19 le paragraphe sur la progressivité du soutien à la parentalité entre les différentes actions d'aide à la scolarité, et la complexité des freins à la réussite scolaire.

f) **Proportionnalité avec les efforts humains déployés**

Le groupe n'est pas en mesure de répondre à cette question, qui concerne le travail de l'équipe PRE\* au jour le jour.

g) **L'action répond aux besoins**

En ce qu'elle met en action parents et enfants, autour d'un support qui leur permet souvent de découvrir mutuellement et mettre en valeur leurs talents. L'équipe PRE\* recueille systématiquement les témoignages des participants, que ce soit à la fin de l'action, en termes de bilan, ou dans le cadre de témoignages sur l'ensemble d'un parcours : les participants y font beaucoup référence :

- A la découverte de leurs talents (adultes ET enfants)
- A la singularité fertile de la situation de co-acteurs parents/enfants (découvertes mutuelles de facettes de leurs personnalités)
- Au plaisir partagé.

Des éléments sur lesquels se tissent la suite des parcours de réussite éducative.

### 3) Tremplin vers la 6è

a) Les familles ne distinguent pas les différentes actions en lien avec l'école (vacances apprenantes, tremplin vers la 6ème, 1 2 3 c'est parti la rentrée,...). En revanche, les familles concernées (avec enfants en CM2) la connaissent lorsqu'elles y sont invitées.

b) Connaissance de l'action par les partenaires : par les partenaires concernés au moins : classes de CM2 des Oliviers et de Pont d'Aubenas, et collège de Jastres. Les autres en connaissent l'existence, peu le contenu.

c) Le tremplin est la seule action collective portée par le PRE\* qui n'accueille pas uniquement des enfants suivis dans le cadre du PRE\*. D'autres enfants, scolarisés dans les écoles QPV\*, mais non suivis dans le cadre du PRE\*, peuvent en bénéficier.

- d) Pertinence du partenariat : la présence de la CPE\* et de l'assistante sociale des collèges de Jastres et Roqua donne tout son sens à cette action. Les parents y découvrent la culture du collège, le rôle qui est attendu d'eux, le cadre qu'ils vont choisir de fixer à leur enfant en termes d'entrées/sorties du collège, ...

**Le PIJ pourrait faire partie des intervenants sur l'action**, pour informer jeunes et parents, de l'étendue de son champ d'intervention pour les 11-30 ans.

- e) Le principal bénéfice consiste à permettre l'expression des inquiétudes, voire des angoisses, des enfants et des parents ; d'y répondre par la transmission d'informations que pour la plupart ils ignoraient ; de donner des points de repères sur les ressources humaines mobilisables si besoin, dès l'arrivée au collège, d'incarner déjà le nouvel environnement à travers la présence de la CPE\* et de l'assistante sociale.
- f) Efforts humains déployés : la mise en œuvre de l'action n'est pas fluide : manque de bénévoles avec les compétences nécessaires pour une action plus individualisée sur la partie « remise en route » des apprentissages scolaires.

#### **4) Action « Un enfant-un bénévole »**

- a) Connaissance de l'action par les familles : les bénéficiaires actuels connaissent, mais c'est très marqué géographiquement (Les Oliviers). Il manque un lieu d'action sur Pont d'Aubenas, ou une personne qui permette réellement aux enfants de Pont d'avoir autant d'opportunité que ceux des Oliviers de bénéficier de l'action.
- b) Pour les partenaires professionnels, réponse analogue aux réponses concernant les autres actions PRE\*.  
Confusion possible pour les parents entre cette action, le CLAS\*, et l'aide aux leçons ; d'où les procédures d'orientation (cf.p19).
- c) Complémentarité avec CLAS\* et PRE\* ; pas de doublons autour de la globalité des problématiques prises en compte et la progressivité des intentions concernant les parents.
- d) Sur la pertinence du partenariat, Cf. p. 19 « Des acteurs qui jouent plusieurs rôles.

**Parmi les pistes d'améliorations, les partenaires souhaiteraient mieux connaître les critères de prescription, les attendus de l'action.**

- e) **Efforts humains déployés** : 9 bénévoles + 1 coordination par l'équipe PRE\*. la dynamique est forte chez les bénévoles engagés dans l'action ; le principe de l'action individuelle mobilise un grand nombre d'adultes, et l'action manque de bénévoles par rapport aux besoins. Il ne serait pas envisageable budgétairement, de fonctionner avec des salariés.
- f) **Réponse de l'action aux besoins** : oui. Et elle manque aux élèves des autres écoles (hors QPV et à Pont d'Aubenas).



## 5) Action révision Brevet

- a) **Connaissance de l'action par les partenaires** : les collèges connaissent ; les acteurs des CLAS\*-collège non (exemple du Palabre, qui a un groupe de 14 collégiens en CLAS\*).
- b) c) d) e) f) Les autres critères d'évaluation de l'action doivent être soumis à l'évaluation de l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien et/ou des intervenants directs pour récolter des avis pertinents.

# Deuxième Partie

## Développement économique et emploi

Cette partie comporte trois chapitres.

Tout d'abord, des données statistiques destinées à contextualiser la situation de l'emploi et du chômage aux différents échelons géographiques, que ce soit des quartiers prioritaires, de la commune, de l'intercommunalité, voire du département et de la France métropolitaine.

Ensuite, une évaluation de l'objectif de rapprocher les opportunités locales des résidents QPV\*.

Enfin, une évaluation de l'action « Entreprise de quartier », qui correspond aux « actions structurantes » visées par la circulaire sur l'évaluation. Par ses objectifs, sa durée, les fonds mobilisés, et l'attention dont elle a fait l'objet.

### I) Données statistiques

#### 1) Définitions

- ❖ **Population active** : nombre de personnes de 15 à 64 ans disponibles sur le marché du travail, qu'elles soient en emploi ou au chômage. *Source Insee.*
- ❖ **Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs et la population en âge de travailler (ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans)<sup>10</sup>.
- ❖ **Taux d'emploi** : proportion de personnes disposant d'un emploi (population active occupée au sens du recensement, comptée au lieu de résidence) parmi celles en âge de travailler (population des 15 à 64 ans)<sup>11</sup>.
- ❖ **Taux de chômage** : nombre de chômeurs (personnes en recherche active d'emploi)/pop active. Au sens du recensement : déclaratif ; ministère du travail : inscrits à Pôle emploi.
- ❖ **DEFM\*** : Demandeurs d'emploi fin de mois.
- ❖ **Catégorie de demandeurs d'emploi A, B, C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et :

A : sans emploi ;

B : ayant exercé une activité d'un maximum de 78 heures au cours du mois ;

C : ayant exercé une activité de plus de 78 heures au cours du mois.

Ce sont les données concernant ces catégories de demandeurs d'emploi qui seront recherchées ici, dans la mesure où les autres ne permettent pas de rendre compte de la privation d'emploi.

---

<sup>10</sup> <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/taux-dactivite-europe#:~:text=Le%20taux%20d'activit%C3%A9%20est,active%20occup%C3%A9e%20et%20les%20ch%C3%B4meurs.>

<sup>11</sup> <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/taux-demploi-des-15-64-ans>

## 2) Introduction

La comparaison entre échelons territoriaux n'est pas toujours disponible pour tous les indicateurs. Entre autres, le taux de chômage dans les QPV\* n'est pas présent dans les données annuelles QPV\* des « chiffres clés ». Il existe néanmoins dans les études nationales présentes dans les « Atlas de la politique de la ville », parus en 2017 (basé sur RP 2010) et 2022 (basé sur RP 2017).

Les données fournies pour l'échelon local sont les taux d'emploi, précisant dans certains cas le taux d'emploi global, dans d'autres, les taux d'emploi des femmes et celui des hommes, sans le global ; ou encore, le taux d'emploi des femmes et le taux global, sans celui des hommes. Ce qui expose à des risques de mésinterprétation des données pour des comparaisons, que ce soit sur la durée (plusieurs années), ou entre échelons géographiques.

D'autre part, ni le taux d'activité, ni le taux d'emploi ne renseignent sur la privation d'emploi.

Le taux de chômage n'en rend compte qu'imparfaitement. En effet, les statisticiens utilisent le concept de « halo du chômage » pour essayer de quantifier les personnes privées d'emploi, mais non inscrites à Pôle Emploi, pour diverses raisons (elles n'en voient pas l'utilité et/ou n'ont pas effectué en temps voulu les démarches de contrôle).

Néanmoins, le taux de chômage se rapproche davantage de la privation d'emploi que les taux d'emploi ou d'activité. L'écart entre taux de chômage dans ou hors QPV\* fait également apparaître de manière plus crue la fracture entre les territoires QPV\* et ceux des autres échelons territoriaux. C'est pour avoir une échelle de grandeur de cette fracture et de son évolution que nous mentionnons le tableau ci-dessous, bien qu'il ne comporte pas de données sur les QPV\* d'Aubenas, et que les échelons territoriaux ne soient pas tous renseignés pour chacune des années.

---

## 3) Taux de chômage

Taux de chômage	2007	2008	2012	2013	2017	2018	2019 (1)
QPV* Aubenas							
Aubenas		16,2		23		22,8	22,7
CCBA	13,5		15,2		17,3	17	17
Département Ardèche	11,3	11,3	12,7	13,3	14,1	13,7	13,7
Région AURA	9,5	9,7	11,3	11,6	11,9	11,5	11,5
France métropolitaine	11		12,7		13,4	13,7	12,9

(1) Sources RP 2013, 2018 et 2019 exploitations principales en géographie au 1/1/2022

Sources, Insee "données locales" ; RP 2007, 2012, 2017, exploitations principales, géographie au 1/1/20.

RP 2018, exploitations principales en géographie au 1/1/21

## 4) Taux de chômage, d'activité et d'emploi

### ❖ Taux d'activité et taux de chômage dans les QPV\* et les unités urbaines englobantes en 2021 en %

Zones	Taux d'activité des femmes	Taux d'activité des hommes	Taux de chômage des femmes	Taux de chômage des hommes
Quartiers prioritaires	51,9	65,1	16,1	18,6
Unités urbaines englobantes	68,6	75,3	8,7	9,6
France hors Mayotte	70,0	76,2	7,8	8,0

Source : Enquête emploi nationale, Insee 2022.

Lecture : en 2021, le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans atteint 51,9 % dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Champ : France hors Mayotte, population des ménages ; population des 15-64 ans pour les taux d'activité et population des 15 ans ou plus pour les taux de chômage. Source : Insee, enquête Emploi

### ❖ Taux d'emploi comparés, entre QPV\* et échelons territoriaux

Taux d'emploi parmi les 15/64 ans, en %	Femmes					Hommes (3)
	2017	2018	2019	2020	2021	
<b>QPV*</b>						<b>2021 (1)</b>
QPV* Aubenas	41,5	41,5	40,5	40,8	41,8	46,2
Ensemble des QPV* d'Ardèche (2)	37,2					51,3
Ensemble des QPV* AURA (2)	41,1					54,4
<b>Hors QPV*</b>						
Aubenas	54,5	54,5	51,8	51,9	52,8	
CCBA	56,6	57,9	58,6	58,7	59,	63
Département Ardèche	61,7				61,7	67
Région AURA	63,2				63,2	69,3
France métropolitaine	61,4				61,4	67,1

Sources fiches thématiques SIG politique de la ville "Insertion professionnelle", versions 2017, 2018, 2019, 2020, 2021

Sauf 1 : Atlas 2022 des QPV\*, RP 2017

Et 2 : Atlas 2017 des QPV\*, Région AURA, Insee, estimations démographiques RP 2010

3 – Pour donner une échelle des écarts entre taux d'emploi des femmes et des hommes

## 5) Données en valeur absolue sur Aubenas

Données Emploi QPV d'Aubenas	2017	2018	2019	2020	2021
Population QPV* (1) (RP 2010 de 2017 à 2020 ; RP 2017 en 2021)	1776	1776	1776	1776	2081
Nombre de DEFM* ABC (1)	355	378	407	422	407
dont moins de 26 ans (2)	40	53	50	54	42
DEFM* ABC<CAP/BEP (2)	87	87	107	89	78
DEFM* ABC durée au moins 2 ans (2)	102	99	105	110	129
Part des 15/64 ans occupant un emploi en % (1)	44,9	44,9	45,1	44,8	44
Taux d'emploi des femmes en % (1)	41,5	41,5	40,5	40,8	41,8

1-Sources : fiches thématiques SIG politique de la ville "Insertion professionnelle", versions 2017, 2018, 2019, 2020, 2021. RP 2010 pour les années 2017 à 2020 ; RP 2017 pour l'année 2021.

2- Sources INSEE, Pôle emploi DARES, STMT, DE fin de mois au 31/12 de l'année N-1

## II) Rapprocher les opportunités locales des résidents QPV\*

### 1) Transmission des offres aux partenaires de terrain

Les informations relatives aux actions de formations, aux recrutements, aux réunions d'information sur les métiers et les formations, mises en œuvre par Pôle-Emploi sur le bassin d'Aubenas sont adressées par mail à la cheffe de projet, qui les diffuse à une quarantaine de partenaires politique de la Ville.

Ce listing évolutif est principalement constitué de professionnels dont le cœur de métier **n'est pas** l'insertion professionnelle. Ils sont porteurs d'actions contrat de ville, animateurs, chargés de développement social, éducateurs, assistants sociaux, accueillant au CCAS\* ou au pôle de services; centrés sur la jeunesse, les familles, l'éducation populaire, les loisirs, l'éducation,... Ou encore administrateurs de centres sociaux, d'associations locales, conseillers citoyens, ...

Ils ont souhaité recevoir ces offres, pour pouvoir le cas échéant les relayer dans leur entourage social et/ou professionnel.

#### a) Pourquoi ?

Les équipes de Pôle emploi estiment qu'un nombre significatif (par définition non chiffré) de résidents QPV\* souhaitant travailler ne sont pas inscrits à Pôle Emploi, et « passent sous les radars ». Les raisons sont multiples, mais cette hypothèse est attestée nationalement.

La relation que les différents professionnels et bénévoles cités plus haut entretiennent avec leurs publics, leurs voisins, leurs pairs peut être un **levier** pour déclencher le fait d'essayer, d'aller voir, de nouer ou renouer avec une démarche volontariste, en se rendant à un rendez-vous d'information sur un métier, une formation, un emploi. Cela peut aussi permettre une coïncidence favorable entre une recherche et une offre.

Ce listing permet également de relayer directement des offres d'emploi ou de formation provenant d'autres sources que pôle emploi (associations locales et centres de formation essentiellement). Cette catégorie d'offre représentant 2 à 3% des offres diffusées.

#### b) Résultats ?

##### ❖ Des éléments statistiques

Dès la mise en place de cette procédure, la question a été posée de pouvoir quantifier la présence des résidents QPV\* aux actions proposées:

- Combien participent à des informations collectives sur les formations, les métiers, ou les emplois ?
- Combien entrent dans une formation ou un emploi ?

Les services de Pôle Emploi étaient confiants, dans la mesure où la caractéristique « résident QPV\* » fait partie de leur logiciel de suivi. Il n'a malheureusement pas été possible de les comptabiliser sur les sessions d'information.

Les statistiques fournies par l'agence de pôle emploi Aubenas concernant les entrées en emploi ou en formation ne concernent que le mois de février 2022 ; si aucune évolution ou comparaison ne sont possibles, ces données donnent néanmoins des ordres de grandeur et sont préférable à « rien ».

A noter que la base des demandeurs d'emploi de catégories ABC fournie par les statistiques de l'agence est comparable à celle fournie par les « chiffres clé QPV\* » annuels de l'Insee, notre référence pour les statistiques QPV\* en général.

*NB : La source de tous les chiffres de cette fin de chapitre est Pôle emploi Auvergne Rhône Alpes.*

○ **Demandeurs d'emploi de catégories ABC au 31/01/22**

	Nombre de DE*	Ecart sur 1 an
QPV* Aubenas	369	+ 4,80%
QPV* Ardèche	1 189	- 2,60%
Total DE* suivis par l'agence d'Aubenas au 31/12/21	11 484	

Les demandeurs d'emploi ABC résidant en QPV\* représentent 3,1% des demandeurs d'emploi ABC suivis par l'agence d'Aubenas au 31/12/21.

○ **Entrées dans une prestation sur l'année 2021**

Après de Pôle emploi, les demandeurs d'emploi disposent d'une palette d'ateliers et de sessions d'accompagnement, dont par exemple :

- Les évaluations par simulation préalable au recrutement ; alternatives aux classiques « CV/entretien », qui peuvent barrer la route à des personnes compétentes, mais desservies par leurs difficultés à les mettre en valeur par écrit ou lors d'un entretien.
- Plusieurs formes d'accompagnement à la définition ou la validation d'un projet professionnel
- La valorisation de son image professionnelle
- L'émergence, la définition, la préparation d'une création d'activité
- ...

	DE* QPV*	Total agence d'Aubenas
Entrées en prestation année 2021	109	2005
En moyenne par mois en 2021	9	167
En % des entrées en prestation	5,4%	100%

Les entrées en prestation des DE\* QPV\* représentent 5,4% du total des entrées en prestation sur l'agence d'Aubenas ; les DE\* QPV\* représentant 3,1%<sup>12</sup> des DE\* de l'agence d'Aubenas : proportionnellement, les DE\* QPV\* entrent davantage en prestation que l'ensemble des DE\* de l'agence.

<sup>12</sup> Ce pourcentage est basé sur les inscrits au 31/12/2021 ; les entrées en prestations sur le mois de février 2022 ;

○ **Offres d'emploi**

Signification des termes :

- Mise en contact = offre transmise au demandeur ;
- Mise en relation = offre transmise au demandeur avec confirmation de son intérêt pour le poste ou candidature directe du DE sur l'offre ;

	Janvier 2022		Février 2022		Au 31/12/21
	QPV*	En % du total	QPV*	En % du total	% des DE* QPV* dans les DE* suivis par l'agence <sup>13</sup>
Mises en contact	184	4,9%	183	5,2%	3,1%
Mises en relation	37	6,1%	32	6,4%	3,1%

En moyenne sur l'année 2021	DE* QPV*	Tout public
% d'embauches suite à une mise en relation	11,6%	11,9%

*Lire : 184 mises en contact de DE\* QPV\* avec une offre d'emploi en janvier 2022 ; ces 184 mises en contact représentent 4,9% du total des mises en contact à l'agence d'Aubenas sur janvier 2022.*

*Les demandeurs d'emploi QPV\* représentant 3,1% des demandeurs d'emploi de l'agence.*

On remarque que le taux d'embauche des DE\* QPV\* suite à une mise en relation est analogue à celui de l'ensemble des DE\* suivis par l'agence, bien qu'un certain nombre d'indicateurs de freins caractérisent les DE\* QPV\* (moins de qualifications et durée d'inscription plus importante, par exemple).

○ **Sorties de Pôle Emploi**

Janvier 2022 (Cumul sur 12 mois)	Nbre	Evolution sur 1 an
QPV* Aubenas	325	+ 8%
QPV* Ardèche	1300	+ 20,1%

Motifs de sortie de Pôle emploi	QPV* Aubenas
Absence au contrôle	53%
Reprise d'emploi	15%
Entrées en formation	17%
Arrêt de recherche	7%
Radiation administrative	5%
Autres motifs	3%

Plus de la moitié des demandeurs d'emploi QPV\* sortent de Pôle emploi pour absence au contrôle ; environ un tiers pour entrée en formation ou en emploi.

<sup>13</sup> Au 31/12/2021

## ○ Modalités d'accompagnement

Définition des différentes modalités d'accompagnement des DE\* par Pôle emploi ou ses délégataires :

### Suivi

Pour les DE\* les plus proches du marché du travail, et dont l'autonomie est la plus grande. Les modes de contact dématérialisés (téléphone et mail) sont, en principe, privilégiés pour les échanges avec leurs conseillers.

### Guidé

Pour les DE\* dans une situation intermédiaire, entre « suivi » et « renforcé ».

### Renforcé

Pour les DE\* ayant besoin d'un accompagnement intensif. Contacts plus fréquents avec les conseillers, et les entretiens physiques sont privilégiés.

### Global

Pour les DE\* éprouvant des difficultés périphériques à l'emploi importantes (logement, santé, ...). En partenariat avec les conseils départementaux.

Modalités d'accompagnement au 31/12/2021	Nbre de DE* QPV*	En % des DE* QPV*	% des bénéficiaires parmi le total des DE* suivis par l'agence
Suivi	93	26%	39%
Guidé	132	37%	43%
<b>Renforcé</b>	<b>105</b>	<b>29%</b>	<b>15%</b>
<b>Global</b>	<b>15</b>	<b>4%</b>	<b>1%</b>
Autres ou non renseigné	11	3%	3%
total	356	100%	

Les DE\* QPV\* sont proportionnellement deux fois plus nombreux que l'ensemble des DE de l'agence à bénéficier d'un suivi « renforcé », et quatre fois plus d'un suivi « global », ce qui correspond à une mobilisation conséquente de moyens humains de la part de Pôle Emploi au bénéfice des résidents QPV\*.

---

La volonté exprimée dès 2019, de disposer d'indicateurs positifs de suivi des demandeurs d'emploi QPV\*; de ne pas se limiter à la comptabilisation des chômeurs, de leur moindre qualification ou de leur plus longue durée d'inscription à Pôle emploi n'a pas abouti qu'à la collecte de données ponctuelles, sur une année voire sur un mois, ne permettant pas de donner à voir des variations dans la durée.

Ces indicateurs présentent néanmoins un intérêt certain. Ils sont utilisés ici pour la première fois en direction des partenaires du contrat de ville. **Et il est possible d'en envisager une transmission régulière, pour une exploitation dans la durée.**



## 2) Enquête auprès des destinataires des informations

Après une petite année de ce fonctionnement, les destinataires des offres ainsi que l'équipe de Pôle Emploi avaient été invités à pointer son intérêt et les éventuels points d'amélioration à envisager. Il en était ressorti de la satisfaction, les destinataires appréciant de découvrir des palettes d'étapes de parcours d'insertion professionnelle qu'ils ne soupçonnaient pas, Pôle Emploi se félicitant de pouvoir atteindre des demandeurs d'emploi qu'ils ne toucheraient pas autrement. Cependant la question des effets était et est restée sans réponse.

L'opportunité de l'évaluation du contrat de ville nous a conduits à questionner systématiquement les destinataires des offres sur ce qu'ils en font, sur leurs connaissances/représentations de l'impact de l'action auprès de leurs publics.

### a) Offres diffusées

Entre le 1<sup>er</sup> Mars 2019 et le 13 avril 2022, sur une période effective de 31 mois, les catégories d'offres suivantes ont été diffusées :

*NB* : un forum de l'alternance, ou une information collective avec une entreprise envisageant plusieurs recrutements ont été comptabilisés pour 1 offre. De même pour un message diffusant le programme de toutes les actions Pôle Emploi du mois à venir : ce qui est apparait ici est le rythme des transmissions, pas le nombre de postes ou de « places » en formation/atelier, etc... (Impossible de le faire avec exactitude)

	Nombre de propositions sur 31 mois	Nombre de propositions en moyenne sur 1 mois
Formations	69	2,2
services civiques	12	0,4
contrats d'alternance (dont apprentissage)	20	0,6
CDD insertion	52	1,7
Emplois (hors alternance et insertion)	64	2,1
Information sur les métiers, les emplois ou les formations	138	4,5
<b>TOTAUX</b>	<b>355</b>	<b>11,5</b>

### b) Résultats de l'enquête

40 personnes-relais ont reçu un questionnaire destiné à savoir ce qu'elles faisaient de ces offres, et la connaissance qu'elles avaient de l'impact sur les bénéficiaires ultimes.

14 ont répondu, dont 2 ne souhaitant pas continuer à recevoir les offres : l'une parce qu'elle n'est pas en contact direct avec les publics, l'autre quitte son poste sur Aubenas.

- ❖ 7 reçoivent les offres depuis 1 à 2 ans, et 7 depuis plus de 2 ans
- ❖ A partir de ces personnes-relais, les offres sont diffusées :
  - Aux auditeurs de Radio Info RC, une à 2 fois par semaine ;
  - A une dizaine de collègues de la médiatrice santé ;
  - A l'équipe de travailleurs sociaux de Solen ;
  - A des résidents de Solen (personnes en situation de précarité locative, réfugiés,...)

- A des résidents ou des « sortants » de l'Entraide Pierre Valdo, demandeurs d'emploi inscrits ou non encore inscrits à Pôle Emploi ;
- A une dizaine d'habitants de Pont d'Aubenas et une dizaine de collègues de l'animatrice de développement social d'Au Fil de l'eau ;
- Des collègues de la formatrice FLE de l'ASA\* (parfois)
- Des demandeurs d'emploi en lien avec la médiatrice scolaire de l'école des Oliviers (dont parents d'enfants suivis dans le cadre du PRE\*) ;
- Elles sont affichées au service Jeunesse municipal (15/17 ans)
- Elles ont été diffusées aux participants à l'action « entreprise de quartier » pendant la durée de leur formation-action, via leur formatrice.

Aucun destinataire ne souhaite proposer de nouveaux destinataires à la cheffe de projet ; ceux qui rediffusent à des collègues le font de manière ciblée.

#### ❖ **Fréquence de retransmission à des bénéficiaires ultimes**

- 1 à 2 fois par semaine      4 personnes
- 1 à 2 fois par mois          3 personnes
- 1 à 2 fois par an              4 personnes

#### ❖ **Résultats connus**

Les bénéficiaires ultimes ne donnent pas forcément de nouvelles de leurs démarches, à des professionnels qui ne sont pas chargés de leur accompagnement d'insertion professionnelle. Le professionnel n'est pas non plus légitime pour demander systématiquement des nouvelles, d'autant qu'il a d'autres missions.

Néanmoins, « à la connaissance » des destinataires, suite à une de leurs transmissions :

- 17 personnes seraient entrées dans une mesure (atelier/formation/emploi)
- 28 se seraient rendues à des informations collectives sur les formations, les métiers, les emplois
- 4 auraient intégré une formation
- 4 auraient signé un contrat de travail

#### ❖ **Ils souhaitent continuer à recevoir ces offres**

Six personnes mentionnent l'intérêt d'être elles-mêmes au fait des offres d'emploi et de formation circulant sur le bassin d'Aubenas ; de connaître les opportunités, les « tendances ». Ce dispositif rend visible une partie de l'insertion professionnelle et de la formation aux non spécialistes qui côtoient des résidents QPV\* souhaitant travailler.

Trois personnes mentionnent ces offres comme un outil indirect qui leur permet de préparer en amont une phase d'insertion ; d'utiliser une information collective pour conforter ou remettre en cause un projet professionnel, aborder divers freins à l'emploi, qui apparaissent lors d'une proposition.

Une personne mentionne la présence de certaines de ces offres sur les réseaux sociaux.

## ❖ Une attente, mais peu de disponibilité

Deux personnes font remonter une insatisfaction vis-à-vis de ce dispositif, dont elles pensent qu'il ne répond pas aux besoins.

Leurs remarques suggèrent un besoin de « mise au clair » du fonctionnement de pôle emploi pour les demandeurs : en quoi consiste le suivi ? Pourquoi certaines de ces offres pouvant intéresser les personnes qu'ils connaissent ne leur sont pas transmises directement ? Alors qu'ils reçoivent des offres sans rapport avec leurs souhaits ?

Ils évoquent le souhait de permanences de pôle emploi dans le QPV\*, que Pôle Emploi n'envisage pas.

En revanche, nos partenaires de l'agence d'Aubenas se sont proposés de rencontrer les équipes dans leurs structures, pour apporter toute information utile, et échanger sur les thèmes opportuns.

## **Conclusions**

Ce transfert d'offres est une déclinaison d'un service que Pôle Emploi a mis en œuvre de longue date pour leurs partenaires de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Il suscite auprès des partenaires politique de la ville, non missionnés sur ce champ, des réactions contradictoires.

- Un souhait de continuer à les recevoir pour être soi-même informé (d'une entreprise qui ouvre, d'un dispositif particulier, d'une partie de la « palette » des ressources/outils d'accompagnement de pôle emploi, ...); ne pas être « déconnecté » ;
- Un sentiment que les personnes qui disent rechercher un emploi ne disposent pas des bonnes clefs ; un souhait de pouvoir les orienter vers des spécialistes à même de les accompagner à partir du point où ils en sont ;
- Une faible disponibilité de ces partenaires, eux-mêmes à flux tendus sur leurs missions socio-éducatives, pour approfondir la question, et co-construire des actions ponctuelles avec Pôle Emploi (par exemple, localiser en QPV\* certaines des informations collectives avec rencontres d'employeurs).
- Une situation géographique de l'agence Pôle Emploi d'Aubenas qui constitue un frein pour les personnes non véhiculées.
- Les permanences régulières de Pôle Emploi hors agence ne font pas partie des services possibles pour le moment.

## **3) Des ajustements « à la carte » avec les partenaires de terrain**

Le duo de conseillers Pôle Emploi référent de la politique de la ville est présent aux Carrefours des Projets, et y rencontre les porteurs d'actions en cours ou à venir. Suite à un de ces carrefours, en Juin 2021, ils sont intervenus dans la réunion d'équipe des personnels de l'ASA\*.

Les échanges étaient sur le format questions / réponses. Il a été abordé l'offre de services proposés par Pôle-Emploi et sur des points pratiques ou techniques :

- Les offres d'emploi diffusées,
- Les actions de formations,
- Les différentes modalités d'accompagnement en fonction de l'autonomie des demandeurs d'emploi,

- L'accès aux droits,
- L'accompagnement vers le numérique par nos services civiques en agence,
- Les prestations qui peuvent permettre aux demandeurs de définir leur projet, faire CV/lettre de motivation, travailler leur image, ...
- Echange sur les clés d'entrée pour contacter Pôle-Emploi par les demandeurs d'emploi (conseiller référent, 3949) ou les partenaires (équipe entreprise, coordonnées directes : mail/tél)

Cela a permis à l'équipe de l'ASA\* de :

- Mieux appréhender le mode de fonctionnement de Pôle Emploi
- Rendre plus accessible l'institution en précisant les bons canaux (échanges de coordonnées)

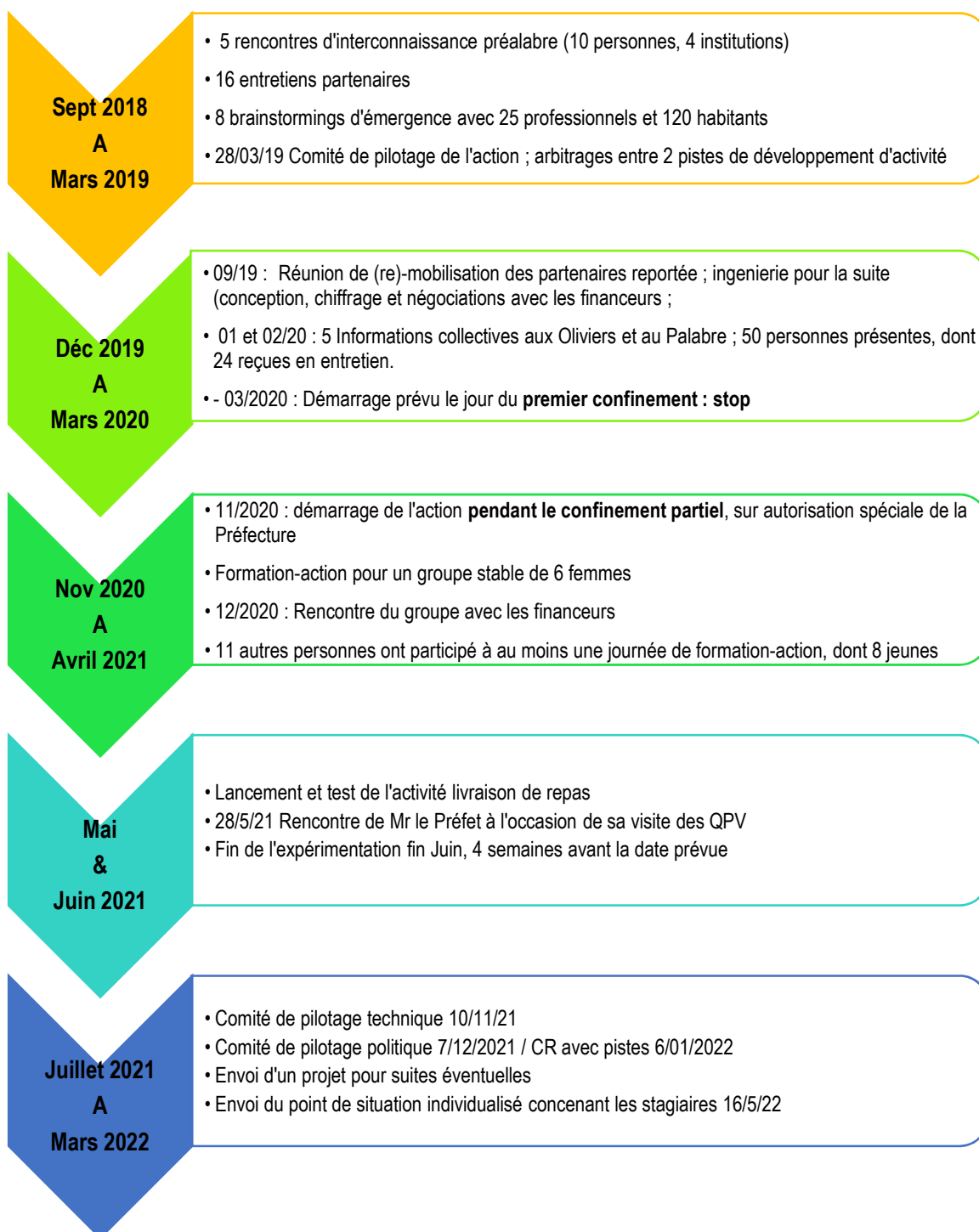
La proposition a été renouvelée d'une intervention possible de Pôle-Emploi auprès des équipes des partenaires ou de groupes de résidents QPV\*.

### III) « Entreprise de quartier » : les enseignements d'une action

L'association Courant Fort a porté l'action « Entreprise de quartier », de 2019 à 2021. Les éléments qui suivent sont issus :

- Des comités technique et de pilotage des 28/3/2019 ; 21/11/2019 ; 10/11/2021 ; 7/12/2021 ;
- De la rencontre entre les financeurs (Préfecture politique de la Ville, DDEETSPP, Département, Ville) et le groupe de participantes en décembre 2020 ;
- De la présentation de l'action au comité de pilotage contrat de ville du 8/02/2022 et des échanges qui se sont ensuivis ;
- Des éléments de bilan annuels fournis par le porteur (2018, 2019, 2020)

#### 1) Synthèse du déroulé de l'action



## **2) Eléments d'information sur l'action**

### **Objectifs**

- Contribuer au développement d'activités utiles au quartier, créatrices d'emplois
- Développer le pouvoir d'agir des habitants sur les questions de développement de projets économiques.

### **Méthodologie**

- Diagnostic de territoire partagé sur les besoins (des habitants, des entreprises, des partenaires).
- Mobilisation de l'intelligence collective pour élaborer des réponses.
- Constitution d'un groupe de participants qui :
  - o Se forme pendant 6 mois, pour acquérir ou mobiliser les compétences nécessaires à la création de l'activité
  - o Expérimente sa mise en œuvre pendant 3 mois avec pour support juridique une coopérative éphémère, portée par ITESS.
- Evaluation et arbitrages pour envisager une suite (quelle forme, contenus,...?), ou pas.

### **Périmètre**

En concertation avec la Ville, l'action s'est concentrée sur le quartier des Oliviers, eu égard aux actions/concertations en cours au centre-ville (Action cœur de ville) et à Pont d'Aubenas (rénovation du quartier, du centre social, de l'école).

### **Résultats de la concertation**

110 propositions ont été recueillies ; relevant de la subjectivité des participants : si toutes ne pourraient faire l'objet d'une mise en œuvre, elles informaient aussi sur le degré de connaissance de l'environnement socio-économique existant par les habitants, et sur les besoins non couverts.

### **Critères de choix du projet**

- Sa viabilité économique potentielle
- Son utilité territoriale
- Ses potentialités de co-construction avec les habitants
- La création d'emplois pour les habitants du quartier (plus encore que le service à rendre aux habitants)

### **Pistes de projets de création d'activité :**

**Piste 1** : une régie de territoire/conciergerie

- Confier à ce maillon d'hyper proximité l'entretien, la gestion des déchets, du second œuvre bâtiment, de la médiation (sensibilisation, information,...)
- Services de proximité à destination des publics isolés du quartier (personnes âgées, en situation de handicap, familles monoparentales, ...)
- Des services liés à la mobilité : transport à la demande ciblé, gestion d'auto partage, entretien de véhicules ; conciergerie ; location/gestion d'un espace festif,...

**Pistes 2** : Commerce de proximité

- Rendant un service de premier niveau (pain, dépannage en épicerie et produits frais)

- Générant du lien social
- Support de citoyenneté autour de l'approvisionnement
- Support potentiel d'activités de transformations, traiteur à emporter, petite restauration, ...

Ces deux « champs » n'étant pas irréductibles, un mix pourrait être envisagé.

### **3) Evaluation<sup>14</sup>**

#### **a) Les limites**

##### **❖ Des « blancs » dans le déroulé**

##### ***Les confinements***

Le déroulé de l'action a été à plusieurs titres perturbé par les confinements. En Mars 2020 en ne permettant pas le démarrage, perdant au passage quelques volontaires, nécessitant de remobiliser les autres. Au printemps 2021, en produisant une semaine de vacances scolaires « supplémentaires » pendant laquelle les centres de loisirs n'étaient pas autorisés à accueillir d'autres enfants que ceux des personnels indispensables à la gestion de la crise. Le groupe étant constitué en grande partie de mères solos avec plusieurs enfants à charge ne pouvait pas fonctionner normalement dans ces conditions.

Les interruptions ou l'allongement des délais entre les phases du projet ont pu en partie rassurer les partenaires (dont les financeurs), comme un signe de pugnacité du porteur. Elles ont aussi par voie de conséquence allongé d'autant l'existence du projet, ce qui a pu contribuer à l'inscrire dans les têtes.

Elles ont cependant nécessité de reprendre la mobilisation, avec une partie des personnes intéressés suite aux informations collectives qui ne l'étaient plus lorsque le projet a enfin démarré. Idem pour re-caler la disponibilité d'un lieu de travail du groupe, le recrutement d'un formateur,...

Pour ne pas scinder la phase de formation-action et celle de l'expérimentation, le démarrage de l'action a été décalé par exemple de Mars à Novembre 2020.

##### ***De la fin de l'action à ses suites éventuelles***

La fin anticipée de l'action a été mûrement pensée par le porteur avec les participantes, et parfaitement explicitée à posteriori aux financeurs (stagiaires en emploi sur une partie de l'été ; mères non disponibles pendant les vacances scolaires ; seules deux stagiaires restaient disponibles, ce qui était insuffisant pour poursuivre l'activité ; aucune ne souhaitant porter une activité indépendante).

Elle a cependant été annoncée tardivement, voire à posteriori, aux financeurs, et a sonné à leurs oreilles un peu comme une fin en queue de poisson.

---

<sup>14</sup> Une grande partie de ce chapitre est très fortement inspiré, et pour certains aspects repris, du document de restitution des comités techniques et de pilotages de décembre 2021, rédigés par Courant Fort, qui rendent finement compte des points abordés. Il est cependant malaisé de les citer stricto sensu, dans la mesure où les jugements contenus dans ce document ne sont pas nécessairement issus de ces documents.

Entre fin Juin 2021 (fin de l'action) et les comités technique et de pilotage (novembre et décembre 2021), aucune retour (sur l'action, les participantes, les perspectives,...) n'a entretenu ou préparé les hypothèses pour une suite, contribuant à limiter le capital confiance.

### **Financements<sup>15</sup>**

Pour le lancement du projet, Courant Fort avait sollicité une subvention au contrat de ville 2018 de 10 000€. 2 000€ lui ont été attribués par l'Etat BOP 147\* en Mars, puis 2 375€ en Octobre, sur des reliquats du même budget.

Les financeurs, récemment déçus du portage d'une autre action d'insertion ayant bénéficié de financements conséquents, souhaitaient éprouver la capacité de cette jeune association (création 2017) à implanter l'action sur Aubenas en étant localisée à distance ; puis voulant voir mises en œuvre les méthodes et les valeurs présentées par Courant fort en limitant les risques de décalage à posteriori entre discours et mise en œuvre ; enfin, tenant à vérifier l'effectivité de la mobilisation d'un nombre minimum de bénéficiaires.

Le porteur avait lui aussi des raisons de ne pas lancer inconsidérément les différentes phases de l'expérimentation avant que les financements soient assurés : des cofinancements importants, extérieurs au territoire, étaient mobilisés (FSE, par exemple) ; la méthodologie innovante et participative attirait l'attention (réseaux ESS, de création d'activité,...) ; la construction locale, régionale, nationale, de réseaux d'acteurs engageait la crédibilité de sa structure moralement, financièrement, juridiquement.

La question de la soutenabilité des financements (qu'ils soient suffisants pour mener l'action / qu'ils soient compatibles avec les enveloppes disponibles) s'est posée plusieurs fois, souvent en décalage avec les phases d'attribution des fonds par les financeurs (le calendrier des appels à projet contrat de ville, notamment). Dans la relation porteur-financeurs, s'est installé ce modus operandi qui ne satisfaisait ni les uns ni les autres, et qui a alimenté la « prudence » réciproque.

#### **❖ L'absence de rémunération des participants**

L'objectif de l'action nécessitait des échanges prolongés pour être explicités. Il sortait en effet des objectifs des actions « traditionnelles », puisqu'il ne s'agissait ni de trouver un emploi, ni de valider son projet de création, mais d'inventer collectivement des réponses à l'écoute du territoire.

Ces objectifs ont parfaitement mobilisé l'intérêt et l'engagement d'habitants du quartier des Oliviers, et au-delà, ainsi que les acteurs professionnels. En revanche, seules les personnes qui ne « pouvaient pas espérer » une activité rémunératrice à moyen terme (l'action était prévue sur 9 mois) ont pu s'engager.

Les personnes ayant besoin de revenus et pouvant espérer trouver un emploi ou un « petit boulot » s'en sont détournées ; parfois en ayant le regret sincèrement.

---

<sup>15</sup> Nous sommes en attente des informations certifiées pour pouvoir publier les montants versés par les différents financeurs.



Cela a par exemple empêché les jeunes (jusqu'à 8 se sont suffisamment intéressés au projet pour y contribuer sur au moins une journée) de s'engager. Le porteur a dépensé beaucoup de temps et d'énergie à essayer de faire coïncider l'action avec des dispositifs rémunérateurs (par exemple le service civique), sans succès, l'action n'entrant pas dans les « cases » habituelles.

### ❖ **Arbitrages**

L'absence des décideurs des 2 collectivités territoriales au comité de pilotage de Mars 2019 a laissé en suspend l'arbitrage entre les deux champs d'activités issus de la concertation, et a interrogé les partenaires (financeurs et porteur) sur le degré d'engagement politique local.

Une fois les propositions transmises, la Ville a opté pour la piste « conciergerie de territoire », ne souhaitant pas exposer le quartier aux dérives d'usage d'un précédent commerce de proximité. La rénovation urbaine du quartier est pensée depuis ses origines dans le raccordement urbain avec la ville-centre, toute proche, et non comme un développement de ses services commerciaux propres.

### ❖ **Un local à temps partiel**

- La Maison des jeunes, dans le canyon, prêtée par l'ASA\*, devait pouvoir continuer à servir au centre de loisirs pré-ados les mercredis et pendant les vacances scolaires. Si cette solution a permis à l'action d'avoir lieu, elle a compliqué et grandement alourdi le travail du porteur, celui du groupe et de sa formatrice. Elle a constitué un frein à l'incarnation de l'expérience dans une perspective de durabilité ; pour les stagiaires et pour les co traitants de l'expérimentation (restaurants, clients).
- ADIS a envisagé la mise à disposition d'un logement, mais pas en rez-de-chaussée.
- Le pôle de service n'a pu répondre à des demandes de mise à disposition de salles ponctuelles ;
- Une location de salle possible à Pont d'Aubenas ou en centre-ville, outre le fait d'augmenter le coût de l'action, ne répondait pas au souhait de faire vivre cette création d'activité dans le quartier des Oliviers ; d'autant que les participantes régulières y résidaient effectivement.

## **b) Les atouts**

### ❖ **Mobilisation des acteurs locaux**

Les acteurs locaux ont été rencontrés, mobilisés, associés, à un degré exceptionnel par le porteur, déjouant les incertitudes liées à un siège social un peu à l'Est de Montélimar.

Les rencontres des partenaires ont eu lieu individuellement, ou par 2 ou 3, ou lors de brainstormings associant des habitants : Mission Locale, CSC\* ASA\*, Café associatif des Oliviers, Secours Populaire, Prévention spécialisée ADSEA\*, Service Jeunesse municipal, PRE\*, Pollen SCOP, Changement de Cap, ANOUR, ADIS, Ecole des Parents et des Educateurs, CCBA, CIDFF\*-MIFE, Pôle de services, conseil citoyen, DTAS Sud-Ouest, Club senior des Oliviers.

Vingt partenaires et 120 habitants ont ainsi été rencontrés.

### ❖ **L'inclusion dans le quartier**

L'action « Entreprise de quartier » a été appropriée par le quartier. L'action et son lieu de travail était connus des habitants. Le travail de communication effectué à l'occasion du diagnostic de territoire, pour recruter les stagiaires, puis pour lancer l'activité ; comme l'appropriation du projet qu'elles avaient co construit par les stagiaires, ont permis l'inclusion de l'action dans le paysage local.

### ❖ **Les contributions déterminantes de deux centres sociaux**

- Du centre socioculturel ASA\* pour la mise à disposition de la Maison des Jeunes, au cœur du quartier ;
- Du centre socioculturel Le Palabre, pour la mise à disposition de sa cuisine (aux normes) pour les préparations des repas confectionnés par « Les petites mains » une fois par semaine.

### ❖ **Publics visés : publics touchés**

50 personnes présentes au total, lors des 5 informations collectives ; 24 ont été reçues en entretien ; 17 ont « tenté l'aventure » ; 14 ont participé à au moins une journée d'action ; 6 se sont inscrites dans la durée (6 contrats CAPE signés, les engageant dans la coopérative éphémère.

Il s'agit de 6 femmes étaient pour la plupart mères de familles, monoparentales ; bénéficiaires du RSA ou DE sans indemnité, résidant sur le quartier des Oliviers.

Le besoin très marqué d'accompagnement social (démarches administratives, garde d'enfants, mobilité, informatique,...) a nécessité de mobiliser les acteurs locaux (CCAS\*, DTAS, Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale,...).

### ❖ **Un support de mobilisation efficace**

La création d'activité, en collectif, au service du territoire apparaît comme un support de mobilisation efficace et attractif.

### ❖ **Un vecteur de valorisations plurielles**

Les objets de travail, les méthodes, les contenus de la formation et l'accompagnement pédagogique ont permis l'émergence et la manifestation, pour les stagiaires :

- De confiance en soi : les stagiaires ont réussi au-delà de ce qu'elles pensaient pouvoir réaliser (dépassement de soi) ;
- De ses capacités à apprendre
- De ses propres talents
- De sa propre utilité sociale : dans la conceptualisation et dans la réalisation de l'action. Moteur puissant, formulé comme déterminant de la motivation par plusieurs stagiaires, et beaucoup par les jeunes qui sont passés sur l'action sans y rester (cf. absence de rémunération) ;
- D'une mise en valeur du quartier, objet des attentions, sujet d'observations croisées. Le quartier légitimé dans le recensement de ses besoins par ses habitants et ses acteurs ;
- De la coopération pour « y arriver ».

## c) Conclusions

### ❖ Un lieu

La recherche du **lieu** doit être concomitante de la genèse du projet et de la recherche de financements. Il ne pourra y avoir de projet pérenniable sans lieu d'action.

La pépinière d'entreprise portée par l'intercommunalité est située à La Chapelle sous Aubenas, pas desservie. Envisager une opération foncière ?

### ❖ Un moyen de subsistance sécurisé pour les participants.

### ❖ Une étude de marché

Pour valider ou pondérer les pistes de création d'activité ayant émergé grâce à cette action.

### ❖ Une structure qui permette **les positionnements évolutifs de publics en insertion** : mobilisation, formation, emploi accompagné : une conciergerie de territoire multi-activités ?

### ❖ **L'articulation entre structures d'insertion, structures d'accompagnement des publics, et développement d'activités économiques apparaît essentiel**

Cependant, pour une partie des partenaires, le support de la création d'activité comme voie d'insertion professionnelle est un leurre pour les participants : les enjeux de la création d'activité ne sont pas compatibles avec le rythme et les étapes nécessaires à la levée des freins à l'emploi (mobilité, compatibilité vie familiale/vie professionnelle,...). Il conviendrait de commencer par lever ces freins, accompagner les personnes vers l'employabilité, avant de les impliquer dans une création d'activité économique, ses incertitudes, ses risques inhérents.

Cette articulation entre les acteurs et les experts présents sur le territoire ne peut pas être laissée au seul porteur d'une action, elle doit être en synergie avec les orientations politiques locales et bénéficier des expertises techniques présentes sur le territoire à ses différents échelons : Etat, Région, Département, Intercommunalité.

### ❖ Un lieu unique (« une lumière allumée ») identifié dans le quartier, où l'on peut se renseigner, mais aussi discuter, imaginer sur les problématiques liées à l'emploi, l'orientation ;

### ❖ Une partie des conclusions rappellent l'approche du dispositif Territoire Zéro Chômeurs : l'expérimentation, ses pistes d'activité économique, ses conclusions, pourraient servir de porte d'entrée à la préfiguration de Territoire Zéro Chômeurs. Qui ne serait qu'une piste de pérennisation, et n'éviterait pas le passage par les différents points formulés dans ces conclusions.

## **Troisième partie : Le conseil citoyen et l'Animation Territoriale Citoyenne**

### **I) Le conseil citoyen**

Pour mémoire, les conseils citoyens sont institués par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Ils ont fait l'objet d'une littérature abondante qui s'est toujours voulue conciliante et non normative, la loi elle-même laissant libre champ à un vaste spectre de mise en œuvre de ces nouvelles instances.

Ce chapitre s'appuie sur :

- L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville
- Les temps de travail réflexifs du conseil citoyen en 2019
- Des entretiens individuels de conseillers citoyens effectués par l'animatrice territoriale citoyenne.
- Des documents partagés par d'autres territoires, ou le réseau national, cette dernière catégorie de sources principalement pour le paragraphe qui traite des propositions d'améliorations.

Elle se présente en trois parties : les facteurs de réussite, les freins au fonctionnement et/ou à la pérennisation, et les pistes d'amélioration possibles.

#### **1) Les facteurs de réussite**

- La création du conseil citoyen s'est faite de manière collaborative avec les 3 centres socioculturels d'Aubenas, chacun porteur de l'émergence sur leur territoire d'intervention. A noter que les habitants du quartier des Oliviers au Conseil Citoyen ont été principalement des parents d'enfants suivis par le PRE\* (accompagnement d'une référente de parcours vers l'instance conseil citoyen).
- Les 13 habitants siégeant au conseil citoyen étaient sociologiquement représentatifs des résidents QPV\* (familles monoparentales, faibles revenus, peu en emploi, parents d'enfants suivis par le PRE\*,...).
- Adaptation à la précarité de certains membres (ex : portage de courriers (invitations, comptes rendus,...) au domicile d'une conseillère non équipée en ordinateur et ne souhaitant pas s'initier aux usages numériques).
- Conception et réalisation d'un programme de formation, à partir des besoins recueillis auprès des conseillers citoyens (partenariat mission politique de la ville et FACS\*).
- Conception et réalisation de ce programme de formation en commun avec Privas et Le Teil.
- Vie du conseil pendant 3 ans : réunions plénières, commissions, prises de paroles en cotech et copil, rencontres des porteurs de projets à l'initiative des conseillers citoyens ...
- Impulsion et coordination de la dynamique du collectif sur temps de travail dédié.

- Prise en charge des fonctions logistiques, de secrétariat, et d'animation des réunions du collectif par un adulte relais.
  - Rappels téléphoniques auprès des conseillers pour confirmation de présence à une réunion programmée.
  - Instauration de gardes d'enfants, sur place, pendant les réunions en soirée (18h-20h).
  - Livraison et service de repas pour les enfants présents.
  - Présentation des actions de la programmation contrat de ville aux conseillers citoyens (tous habitants bienvenus, mais peu sont venus hormis les conseillers citoyens) lors de « Rencontres éclairantes », en amont des comités techniques et de pilotage. Cela procurait une vision globale et vivante des projets présentés, par distinction avec le traitement des dossiers administratifs.
- Ces rencontres ont également constitué un facteur de légitimation de leur « statut » auprès des porteurs d'action, amenés à leur présenter les projets.
- Réalisation participative par un groupe de conseillers et une intervenante spécialisée, d'un film de 3 min présentant l'intérêt et le sens du conseil citoyen <https://www.youtube.com/watch?v=ZBa8m-R1MF4>

## 2) Les freins ou les écueils

- L'injonction de participer au pilotage du contrat de ville (contenue dans la loi de 2014) instaure un paradoxe dès le départ : une instance « instrument » du dispositif, versus, un pouvoir citoyen.
- La nomination des conseillers par arrêté du Préfet, sur liste proposée par le Maire, a eu un fort effet instituant ; qui s'est trouvé à terme discrédité par l'absence de suivi dans les cas de départs ou de nouvelles arrivées (pas de mise à jour de la liste ni de nouvel arrêté).
- Incompatibilité entre portage du conseil citoyen et portage du dispositif contrat de ville par la même institution (chez nous, la Mairie), si l'on souhaite que celui-ci puisse constituer une réelle instance de pouvoir.
- La difficulté à choisir les temps de réunion compatibles avec les différentes situations des conseillers citoyens : parents sans emploi disponibles en journée, personne avec emploi plutôt en soirée ; les samedis et dimanches ne fonctionnaient pour personne.
- La mission du conseil citoyen (particulièrement des délégués aux instances) implique une quantité de temps et un suivi incompatibles avec la réalité du bénévolat.
- Porter la parole des habitants sur un champ infini de sujets (par différence avec un projet précis).
- La difficulté à cerner les missions des conseillers : porter la parole des habitants, sans les représenter. Agir. Connaitre les actions et les juger. La question des fonctions des conseillers a été travaillée de manière récurrente, sans que cela s'éclaircisse pour suffisamment.
- L'absence de réel statut/contrepartie/reconnaissance
- Pas assez de « plaisir » dans les sujets de réunion pour maintenir la mobilisation.
- Absence d'un lieu fixe, qui soit dédié aux conseillers citoyens, ou partagé avec eux. Les réunions se sont souvent tenues dans la salle de la Chapelle attenante au pôle de services aux Oliviers. Seul lieu disponible pour accueillir les réunions

plénières. Sans possibilité de s'y « installer », car cette salle était celle de l'association des seniors.

### 3) Pistes d'amélioration

- **Le portage du conseil citoyen**

Nécessité de le distinguer du portage du contrat de ville : soit par une association existante, soit par une association ad hoc.

- **Statuts des conseillers**

Au regard de la plupart des freins listés et de la réalité sociologique des résidents QPV\*, pourquoi ne pas proposer des postes de Conseillers Citoyen en contrat aidé ?

- **Animation du conseil**

Une animation départementale pour l'Ardèche ? : Un poste porté par une fédération d'éducation populaire présente à cet échelon ?

- **Appui logistique**

D'une structure « ressource » existant localement (pour les photocopies, par exemple), Formalisé par une convention.

Local dédié, permettant les réunions des conseillers, mais aussi un lieu de rencontre avec les habitants, la possibilité pour les conseillers de s'y retrouver en petits groupes, etc.

- **Un financement dédié**

Durable (conventions de 3 ans ?) soumis à charte ? Rapport d'activité ?

- **Réseaux de conseils citoyens**

Soutenir une logique de réseaux (à l'échelle départementale et/ou régionale et/ou nationale) : pertinent pour favoriser le partage d'expériences, la motivation des conseillers.

- **Temporalité des actions du CC\***

Que les conseillers soient impliqués dans des projets concrets, sur des temporalités assez courtes pour pouvoir illustrer le sens de leur fonction auprès de leurs interlocuteurs (habitants, institutions, médias), et favoriser une mobilisation durable.

- **Echelles des actions du CC\***

Dans le cas de projets d'envergure (ex : les cheminements doux à Aubenas), passer le relais aux structures compétentes car le CC\* n'est pas ingénieur. Le CC\* peut par contre être présent dans un copil de l'action et/ou dans toutes les étapes participatives de sa réalisation.

- **Reconnaissance**

Une ou deux rencontres annuelles à échelon départemental (pourquoi pas aussi régional et/ou national, mais des relations de « proximité élargie » sont plus concrètes) avec valorisation médiatique de leur implication dans le CC\*, acquisition de compétences, etc. C'est une des incompatibilités avec le portage du CC\* par une collectivité territoriale : ces réseaux ne doivent pas dépendre de la présence ou de l'absence d'affinités politiques entre collectivités.

## II) L'Animation Territoriale Citoyenne (ATC)

### 1) De quoi s'agit-il ?

- Une initiative de trois réseaux associatifs nationaux : la Fédération des centres sociaux, le Comité national de liaison des Régies de quartier (CNLRQ) et Bleu Blanc Zèbre.
- Une expérimentation financée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.
- 15 territoires sont retenus en France pour se lancer dans cette expérimentation de 2019 à 2021 (Figure n°1).
- En Ardèche, les 3 Centres socioculturels d'Aubenas, aux côtés de leur Fédération Départementale, de la mairie d'Aubenas et de la délégation de l'Ardèche à la politique de la Ville, se portent candidats et sont retenus dans cette expérimentation. Aubenas est un des rares territoires ruraux à s'impliquer dans ce projet.
- Une animation à l'échelle des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.
- Trois objectifs :
  - o **Améliorer la participation des habitants** dans des projets du quartier
  - o **Favoriser la coopération** entre les acteurs autour de projets participatifs
  - o **Partager ses expériences** avec les autres territoires, pour capitaliser les bonnes pratiques.

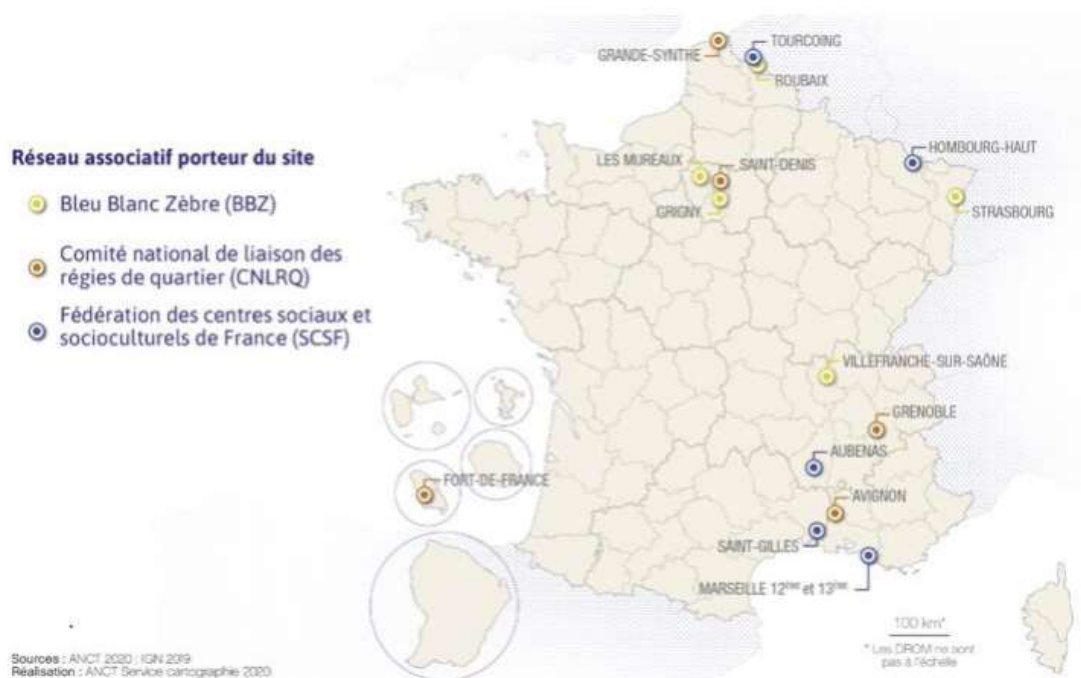


Figure n°1 : 15 territoires pilotes impliqués dans l'ATC, en France. Source : ANCT.

## 2) Les ingrédients de réussite de l'ATC\* :

- Un **poste dédié et qualifié** pour l'animation du projet (0,6 ETP).
- Une **Ingénierie** adaptée aux enjeux participatifs du projet.
- Un **budget** permettant de financer le salaire de l'animatrice et des frais de fonctionnement des projets participatifs.
- Une ATC\* **portée par le milieu associatif**, créant ainsi un **positionnement tiers** adapté aux enjeux de la participation citoyenne.
- Une dynamique de **mise en réseau national** : des animateurs.trices des 15 territoires et des délégué.e.s du Préfet impliqué.e.s dans ce projet.
- La création d'une **instance coopérative** dédiée au projet : **Comité de suivi ou COPIL**, composé des 3 Centres socioculturels d'Aubenas (direction + administrateur.trice bénévole), de leur fédération ardéchoise (FACS\*), de la mairie et de la Déléguée du Préfet.
- Un Comité de suivi ou COPIL **ouvert**, qui peut intégrer de nouvelles personnes chemin faisant.
- La création **d'instances participatives annexes**, qui accompagnent les différents projets de quartier.
- Un **lien réciproque** entre ces différentes instances, via l'animatrice territoriale citoyenne (Figure n°2).



Figure n° 2 : Liens réciproques entre les projets participatifs accompagnés par l'ATC d'Aubenas.

- Des **temps de travail coopératifs réguliers** entre les acteurs impliqués dans l'ATC\*, **autour de projets concrets**.
- Une **coopération à différentes échelles** au sein des structures porteuses (entre les directions, entre les équipes salariées, entre les bénévoles), dans le but d'optimiser la pérennité. Par ex, en cas de changements de poste des acteurs impliqués.
- Au-delà de ces instances de dialogue, des **liens réguliers et informels** entre l'animatrice et les acteurs impliqués dans le projet.
- Des **axes de travail communs** qui font sens pour tous. Ex : l'ATC\* a mené un travail coopératif autour des leviers et des freins à l'engagement citoyen, problématique centrale et commune aux différents acteurs impliqués dans le projet.



- L'expérimentation de **méthodes et outils participatifs innovants** qui favorisent la **formation par l'action des acteurs** (gage de motivation et de montée en compétences, socle commun).
- Une animation qui propose **différents rôle aux habitants** : consultatif autour d'enquêtes de terrain, coopératif autour d'animations de quartiers, entrepreneurial via le soutien à l'émergence de projets collectifs solidaires.
- **Une réflexion et une animation à l'échelle d'un territoire de projet (QPV\*)**, qui associe habitants, acteurs associatifs, institutionnels de la Politique de la Ville, acteurs du Droit Commun. Ce qui crée une **dimension partenariale** entre l'ensemble de ces acteurs, **plutôt qu'une logique « commanditaire-opérateurs »**.
- Une dimension partenariale qui optimise la **cohérence territoriale** entre les différents projets (évitant ainsi la fatigue des acteurs, le manque de lisibilité des habitants sur les différentes initiatives, la concurrence...).

### **3) L'Animation Territoriale Citoyenne dans les futurs contrats de ville :**

A la lumière de ces constats évaluatifs sur l'ATC\* et à l'aune du renouvellement des contrats de ville, plusieurs pistes peuvent être proposées quant à la pérennisation d'une ATC\* dans les QPV\* :

- L'ATC\* apporte un **renfort en terme d'ingénierie participative** dans des territoires peu dotés et à forts enjeux.
- L'ATC\* apporte une **coordination entre des projets participatifs ou coopératifs** à l'échelle d'un territoire.
- L'ATC\* propose une forme de **laboratoire d'expérimentation** de méthodes et outils participatifs innovants, favorisant la formation par l'action des acteurs des QPV\*.
- L'ATC\* constitue une **ressource pédagogique** autour de la participation citoyenne au service du Contrat de Ville, en capitalisant et en partageant ses expertises, chemin faisant.

## Signification des acronymes

<b>ACM</b>	Accueils Collectifs de Mineurs (regroupent les centres de Loisirs – ACM sans hébergements ; et les centres de vacances avec hébergement) : agrément Jeunesse et Sports
<b>ADSEA07</b>	Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence. Gère la Prévention Spécialisée en Ardèche par délégation du Département.
<b>ATC</b>	Animation Territoriale Citoyenne
<b>ASA</b>	Association Animation Sociale Aubenas (centre social)
<b>ASE</b>	Aide Sociale à l'Enfance
<b>BOP 147</b>	Budget Opérationnel de Programme N°147. C'est le budget de l'Etat réservé à la politique de la ville pour le financement des programmations annuelles des contrats de ville sur les territoires en contrat de ville
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>CC</b>	Conseil Citoyen
<b>CCAS</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CD 07</b>	Conseil Départemental de l'Ardèche
<b>CIDFF</b>	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
<b>CLAS</b>	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
<b>CPE</b>	Conseillèr(e) Principal(e) d'Education (dans les collèges et lycées)
<b>CSC</b>	Centre socioculturel, ou centre social et culturel
<b>CV</b>	Contrat de Ville
<b>DC</b>	Droit Commun
<b>DE</b>	Demandeurs d'emploi
<b>DEFM</b>	Demandeurs d'emploi fin de mois. Suivi toujours d'une date précise.
<b>EPE 07</b>	Association Ecole des Parents et des Educateurs de l'Ardèche
<b>EPS</b>	Equipe Pluridisciplinaire de Soutien : dans le cadre du Programme de Réussite Educative
<b>Etat ENJ</b>	Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse
<b>FACS</b>	Fédération Ardéchoise des Centres Sociaux
<b>FOL 07</b>	Fédération des Œuvres Laiques de l'Ardèche
<b>LAEP</b>	Lieu d'Accueil Enfants Parents
<b>NAPS</b>	Nouvelles Activités Périscolaires
<b>OBCA</b>	Association Olympique Boxing Club Ardéchois
<b>PDS</b>	Pôle de services
<b>PMI</b>	Protection Maternelle et Infantile
<b>PRE</b>	Programme de Réussite Educative
<b>QPV</b>	Quartier Politique de la Ville
<b>REAAP</b>	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité
<b>RP</b>	Recensement de la Population
<b>TAP</b>	Temps d'activités Périscolaires ; les activités elles-mêmes sont parfois nommées « TAPS » par métonymie

# ANNEXES

## **Annexe 1**

**p. I**

Lettre directive du 14/12/2021 sur l'évaluation des contrats de ville

## **Annexe 2**

**p. V**

Flyer Ambition Educative rentrée 2018

## **Annexe 3**

**p. VII**

Flyer Ambition Educative rentrée 2021

## **Annexe 4**

**p. IX**

Flyer Programme de Réussite Educative 2021





Paris, le **14 DEC. 2021**

**Le Directeur général des collectivités locales,  
Le Directeur général délégué politique de la ville de l'ANCT**

à

**Mesdames et Messieurs les préfets de région  
Mesdames et Messieurs les préfets de département  
Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française**

**En copie pour information à :**

**Mesdames et Messieurs les préfets délégués pour l'égalité des chances et sous-préfets  
chargés de la politique de la ville,**

**Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'économie, de l'emploi, du travail et  
des solidarités**

**Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'économie, de l'emploi, du  
travail et des solidarités**

Référence	21-001079-I
Date de signature	<b>14 DEC. 2021</b>
Emetteur	Direction générale des collectivités locales Direction générale déléguée politique de la ville ANCT
Objet	Evaluation finale des contrats de ville
Commande	Mener une évaluation locale de chacun des contrats de ville
Action(s) à réaliser	Mener une évaluation locale de chacun des contrats de ville
Echéance	Juin 2022
Contact utile	dgcl-sdcat@dgcl.gouv.fr grande.equipe@anct.gouv.fr.
Nombre de pages et annexes	4 pages

Afin d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la

cohésion urbaine a fait des contrats de ville la pierre angulaire de la politique de la ville, tout autant cadre de gouvernance et de coopération qu'outil de mise en œuvre et de territorialisation des politiques publiques dans les quartiers.

Initialement conclus sur la période 2014-2020, les contrats de ville ont été prorogés de 2 ans par la loi de finances pour 2019 afin d'offrir un cadre de déclinaison stabilisé à l'ensemble des leviers d'action publique mobilisés pour les quartiers durant le quinquennat.

Il convient donc d'engager dès à présent les travaux de préparation de la prochaine génération de contractualisation, qui s'appuiera sur l'évaluation des contrats de ville 2014-2022. Cette évaluation relève d'une démarche tant nationale que locale.

A l'échelle nationale, cette évaluation doit permettre de dresser un bilan de l'efficacité des contrats de ville comme outil visant à renforcer les dynamiques de coopération, favoriser une meilleure inscription des quartiers dans les dynamiques de territoires ainsi qu'une meilleure territorialisation des politiques publiques.

A l'échelle de chacun de vos territoires, il vous revient d'engager une démarche locale d'évaluation finale de chacun des contrats de ville. Cette démarche devra être achevée et vos conclusions remontées en juin 2022 au plus tard.

### **1. Les objectifs de l'évaluation locale des contrats de ville**

Cette évaluation locale des contrats de ville a vocation à rendre compte de la mise en œuvre et des résultats des actions déployées, qu'elles relèvent de dispositifs spécifiques ou de politiques de droit commun, au regard des moyens engagés. Il vous reviendra de cibler prioritairement cette évaluation sur les actions, moyens (humains et financiers) et les dispositifs les plus structurants des trois piliers et des cinq axes transversaux du contrat de ville.

Cette évaluation doit permettre en outre d'apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat en tant qu'outil. Il s'agira ainsi d'analyser dans quelle mesure et sous quelles conditions le contrat de ville a permis d'instaurer des processus de coopération entre les signataires des contrats et une mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun. Cette évaluation devra également porter sur le rôle joué par les conseils citoyens.

Vous examinerez notamment dans quelle mesure les contrats de ville ont permis de garantir la mise en œuvre territorialisée des engagements de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers de juillet 2018 et comment les mesures du Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021 peuvent y être intégrées.

Vous examinerez également l'impact de la stratégie de soutien à la vie associative mise

en œuvre à travers notamment les conventions pluriannuelles d'objectifs, mais également le recours au financement du projet associatif global, au bénéfice des associations de grande proximité. D'une manière générale, une attention particulière doit être portée à l'effet des mesures prises pour simplifier l'activité des associations au quotidien sur le terrain.

## 2. Méthode

Conformément à la loi du 21 février 2014, vous vous appuyerez sur l'instance de pilotage dédiée et mobiliserez les moyens d'ingénierie afférents pour mesurer et évaluer les contrats de ville selon la méthodologie nationale élaborée par l'Observatoire national de la politique de la ville.

L'évaluation à mi-parcours, conduite en 2018, a permis de réaliser un diagnostic actualisé des difficultés et des ressources des quartiers, un ajustement des priorités et une évolution de la stratégie mise en œuvre. Cette actualisation a pris la forme de protocoles d'engagements renforcés et réciproques qui ont également eu pour objet de décliner les mesures de la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers au plus près des priorités identifiées au sein de chacun des QPV. Vous pourrez vous appuyer sur ces évaluations à mi-parcours, sur les questionnements qui les ont structurés et qui conservent toute leur validité pour l'évaluation finale.

De même, vous pourrez vous appuyer sur les enseignements résultant de la crise sanitaire, sur les réussites constatées et les difficultés rencontrées, mais aussi et surtout sur les solutions développées dans vos territoires.

Cette évaluation doit associer et mobiliser l'ensemble des partenaires du contrat de ville, appelés à y contribuer à travers le partage d'éléments d'analyse, quantitatifs et qualitatifs. La loi prévoit par ailleurs que l'expertise des habitants, notamment par la mobilisation des conseils citoyens, doit faire partie intégrante du processus d'évaluation.

Au-delà de l'appui apporté par l'ANCT, le recours localement à un prestataire pour accompagner cette démarche, pourra être retenu et financé sur l'enveloppe déconcentrée du programme 147. Les partenaires du contrat de ville veilleront en complément à la mobilisation des moyens humains nécessaires à la conduite de cette démarche d'évaluation.

Les directions régionales de l'Insee et les services d'expertises et statistiques régionaux pourront être mobilisés pour apporter un appui méthodologique. Les centres de ressources de la politique de la ville, particulièrement investis dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, seront, eux aussi, des partenaires nécessaires de l'évaluation finale.

L'étape de l'évaluation est une étape indispensable dans la conduite et l'amélioration de l'action publique en faveur de nos concitoyens dans les quartiers. Ces évaluations locales permettront d'alimenter la réflexion menée au niveau national et, par suite, de préfigurer la prochaine génération des contrats de ville.

### 3. Données mises à disposition

Les données quartier par quartier mises à disposition sur la plateforme SIG Ville ([sig.ville.gouv.fr](http://sig.ville.gouv.fr)) peuvent être mobilisées pour procéder à un diagnostic fin à l'échelle du quartier et du contrat de ville. Il s'agit en particulier des données trimestrielles et annuelles sur les demandeurs d'emploi, des fiches quartiers mises à jour une fois par an sur les thèmes suivants : démographie, éducation, insertion professionnelle, revenu, tissu économique.

D'ici à la fin 2021, des séries chronologiques sur la période 2015-2021, portant sur les trois piliers des contrats de ville, viendront compléter ces données d'ores et déjà disponibles. Elles seront déclinées à l'échelle nationale, et lorsque possible régionale et départementale. L'atlas régional et départemental des QPV sera également diffusé fin 2021.

Enfin la plateforme de géoréférencement en quartier prioritaire est disponible pour tous les acteurs qui souhaitent mesurer le ciblage des habitants des QPV par un dispositif ou une mesure.



**Stanislas BOURRON**



Agence nationale de la cohésion des territoires  
Direction nationale Politique de la ville  
Directeur général délégué en charge de la  
qualité de la ville  
Région Île-de-France

**François-Antoine MARIANI**



# Rentrée 2018

## Le Projet Ambition Éducative



Eliette ROCHE  
Adjointe Education, Affaires Scolaires.

Depuis plusieurs années, la ville d'Aubenas s'inscrit dans une démarche volontariste, qui met l'éducation au centre de ses priorités. Aux côtés des parents, de l'Éducation Nationale et des acteurs locaux, la Ville revendique sa part de responsabilité dans le domaine de la coopération éducative. C'est pourquoi la Municipalité a une volonté forte d'organiser et de proposer à chaque enfant des temps périscolaires en adéquation avec ses besoins. Nous souhaitons ainsi assurer la complémentarité et la cohérence des temps éducatifs et favoriser la réussite scolaire pour tous.

Notre objectif est de réunir, d'associer et de mobiliser les différents acteurs éducatifs au service de l'égalité des chances pour l'épanouissement et la réussite scolaire de chaque enfant.

Restant à votre écoute, je souhaite à chacun d'entre vous,  
**une belle rentrée scolaire 2018 !**

### Pourquoi un retour à la semaine de 4 jours ?



La ville d'Aubenas, de septembre 2014 à juin 2018, soit pendant 4 années scolaires, avait organisé les NAPS dans ses écoles publiques maternelles et élémentaires.

Lors des conseils d'écoles de novembre 2017, **la Ville a laissé le choix aux écoles** de revenir à la semaine de 4 jours ou de conserver la semaine scolaire à 4 jours et demi (*décret Jean Michel Blanquer du 27 juin 2017*).

Tous les parents d'élèves et tous les enseignants ont ainsi pu donner leur avis. Ce sondage a montré qu'**une majorité** des conseils d'écoles s'était positionnée **en faveur du retour à la semaine de 4 jours**.

De ce fait, l'Inspecteur d'Académie a accordé la demande de dérogation faite par la ville d'Aubenas, pour une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, pour l'ensemble des écoles publiques **à partir de la rentrée 2018**.



### Projet Ambition Éducative : Les temps périscolaires en questions

Les nombreux débats et conseils d'écoles extraordinaires qui ont réuni la communauté éducative, les parents, le pôle social éducatif et les élus ont conduit à un **questionnement autour des temps périscolaires**. Les services de la Ville, sur demande des élus, ont mené un travail autour de l'ambition et de la réussite éducative.

Le projet **Ambition Éducative** prévu à la **rentrée 2018-2019** s'articule autour de plusieurs dispositifs pendant les temps périscolaires :

- ▶ Ateliers sport, ludiques, coopératifs,
- ▶ Aide aux devoirs,
- ▶ Études surveillées.

Le temps périscolaire constitue pour l'enfant un lieu de vie, d'éducation, d'expression et de détente.

Tous les temps d'accueil (restauration, accueil du matin et du soir, étude, éveil aux sports...) doivent permettre à l'enfant d'évoluer à travers différents apprentissages et de s'épanouir en fonction de ses besoins, de ses envies et de son rythme. Les acteurs de ce temps périscolaire s'efforceront de mettre leurs compétences et leur énergie au service de l'enfant.



# Ateliers sportifs, ludiques, artistiques



Annexe 3

## SERVICE EDUCATION AMBITION EDUCATIVE

**C'**est un moment d'éducation, d'expression et de détente,  
pour découvrir des activités variées, proposées par un(e)  
intervenante(s) sportif(ve) ou un(e) animateur(trice) diplômé(e).

**En maternelle** : jeux de coopération ou ludothèque et ateliers cocooning (moments de relaxation, jeux de construction, lecture de contes, ateliers de mimes et de chansons...).

**En élémentaire** : ateliers sportifs, ludiques et artistiques (multisports, jeux sportifs, ludothèque, jeux de coopération, théâtre, arts plastiques).

### Comment ça marche ?

Votre enfant est accueilli dans un groupe, **pendant la pause méridienne (CP au CM2) ou après la classe (PS au CM2)** par des agents municipaux et des intervenants extérieurs qualifiés. L'inscription se fait à l'année.

### C'est pour qui ?

Tous les enfants inscrits en maternelle et en élémentaire dans les écoles publiques de la ville d'Aubenas.

### C'est où ?

A l'école maternelle ou élémentaire où l'enfant est scolarisé.

### C'est quand ?

**Horaire** : après l'école.



### En maternelle :

- Lundi ou mardi ou jeudi (élèves de Baza et des Oliviers).
- Lundi ou mardi ou jeudi ou vendredi (élèves de Beausoleil et Saint-Pierre).
- Mardi ou jeudi (élèves de Pont d'Aubenas).

### En élémentaire :

- Lundi ou jeudi : élèves de Baza.
- Lundi ou mardi : élèves de Pont d'Aubenas.
- Lundi ou mardi ou jeudi : élèves de Beausoleil et des Oliviers.
- Mardi ou jeudi : élèves de Saint-Pierre.

NB : Pour les ateliers, pendant la pause méridienne, la participation des enfants se fait sur la base du volontariat.



### Contact Ateliers sportifs, ludiques, artistiques

Service éducation de la ville d'Aubenas

@ coordinationperiscolaire.pse@mairie-aubenas.fr

Magalie LADET  
Tel : 04 75 35 78 05

© Communication Ville Aubenas





# CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité



Le CLAS c'est un contrat entre l'élève, les parents, et les intervenants scolaires.

## Ça sert à quoi ?

Il permet :

- **A l'enfant** : d'apprendre à apprendre, d'éveiller sa curiosité, de savoir s'organiser, de devenir plus autonome.
- **Au parent** : de mieux comprendre le système scolaire, de faciliter le dialogue avec les enseignants, de permettre le suivi de la scolarité de son enfant.

## C'est où ?

- Au **Centre socioculturel ASA** pour les élèves des Oliviers.
- Au **centre social et culturel « Au fil de l'eau »** pour les élèves de Pont d'Aubenas et Saint-Pierre.
- Au **centre socioculturel « Le Palabre »** pour les élèves de Beausoleil et de Baza.

## C'est quand ?

**Horaire** : ramassage scolaire à la sortie de l'école.

- Mardi ou jeudi : élèves des Oliviers.
- Mardi et jeudi : élèves de Baza, Beausoleil.
- Lundi et/ou jeudi : élèves de Pont d'Aubenas et de Saint Pierre.

## Comment ça marche ?

Votre enfant est accueilli dans un **petit groupe**, en dehors des heures de classe par des accompagnateurs formés. L'inscription se fait à l'année. Les places sont limitées.

## C'est pour qui ?

Les enfants **du CP au CM2**.

NB : Le CLAS existe aussi pour les collégiens et lycéens. Se renseigner auprès des Centres Socioculturels.

## Contacts CLAS :

### Centre socioculturel ASA (élèves des Oliviers)

Agathe BACHMANN  
Tel : 04 75 93 85 81

@ coordoenfancejeunesse-asa@orange.fr

### Centre social et culturel Au fil de l'eau (élèves de Pont d'Aubenas et de Saint-Pierre)

Pilar LOPEZ  
Tel : 04 75 35 06 89

@ animation.enfancefamille@mairie-aubenas.fr

### Centre socioculturel Le Palabre (élèves de Beausoleil et de Baza)

Monia LEBLANC  
Tel : 04 75 35 00 73

@ acf.csc@gmail.com ou csclepalabre@gmail.com



# Aide aux leçons



C'est un moment, à l'école, où l'enfant peut faire ses devoirs accompagné d'un adulte qui lui apporte son soutien dans les leçons mal comprises ou mal assimilées. Du matériel éducatif est mis à disposition des élèves.

## Comment ça marche ?

Votre enfant est accueilli dans un **petit groupe dans son école**, en dehors des heures de classe par des accompagnateurs formés.

L'inscription se fait à l'année.

## C'est pour qui ?

**Les enfants du CP au CM2** des écoles publiques de la ville d'Aubenas.

## C'est où ?

A l'école élémentaire où l'enfant est scolarisé.

## C'est quand ?

**Horaire** : après l'école

- Mardi ou jeudi : élèves des Oliviers.
- Lundi ou jeudi : élèves de Baza, Beausoleil.
- Lundi : élèves de Saint-Pierre.
- Mardi : élèves de Pont d'Aubenas.



## Contact Aide aux leçons :

### Service éducation de la ville d'Aubenas

Magalie LADET  
Tel : 04 75 35 78 05

@ coordinationperiscolaire.pse@mairie-aubenas.fr



## C'est quoi ?

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) est un dispositif d'accompagnement et de prévention qui intervient sur les Quartiers Politique de la Ville : les Oliviers, Pont d'Aubenas, centre historique.

Il est porté par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubenas.

Mobilisable par les parents ainsi que par l'ensemble des acteurs socio-éducatifs, le Programme de Réussite Éducative propose à l'enfant de 2 à 18 ans et à ses parents, un parcours éducatif individualisé.

Les règles de confidentialité s'appliquent concernant les informations échangées autour de la situation de l'enfant.

L'équipe pluridisciplinaire de réussite éducative élabore les parcours des enfants. Elle est composée de membres de l'éducation nationale, du Département, d'associations pour l'enfance.

Le PRE oriente vers des services existants de droit commun et/ou mobilise ses outils spécifiques.

Si le PRE coordonne et implique différents professionnels, les parents demeurent les premiers éducateurs de leur enfant.

## Contacts

• **Coordinateur / Responsable CCAS :**

Roland Soubeyrand - 04 75 35 76 90

• **Médiatrice / co-coordinatrice :**

Pauline Manzoni - 06 85 23 77 13

② [reussiteeducative.pvs@mairie-aubenas.fr](mailto:reussiteeducative.pvs@mairie-aubenas.fr)

• **Médiatrice scolaire /**

**Référente famille PRE :**

Samira Yaqobi - 06 72 14 11 43

② [med.scolaire@mairie-aubenas.fr](mailto:med.scolaire@mairie-aubenas.fr)

## PERMANENCES :

**Les jeudis :**

➤ A l'école des Oliviers de 9H à 12H

➤ A l'école de Pont d'Aubenas de 9H à 12H

➤ Au centre social Au Fil de l'Eau de 14H à 17H

• **Epanouissement  
personnel**



Porté par le CCAS de la ville d'Aubenas

• **Réussite  
Scolaire**

• **Relation aux  
autres**



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



Centre Communal d'Action Sociale d'Aubenas



ASSOCIATIONS  
D'AUBENAS

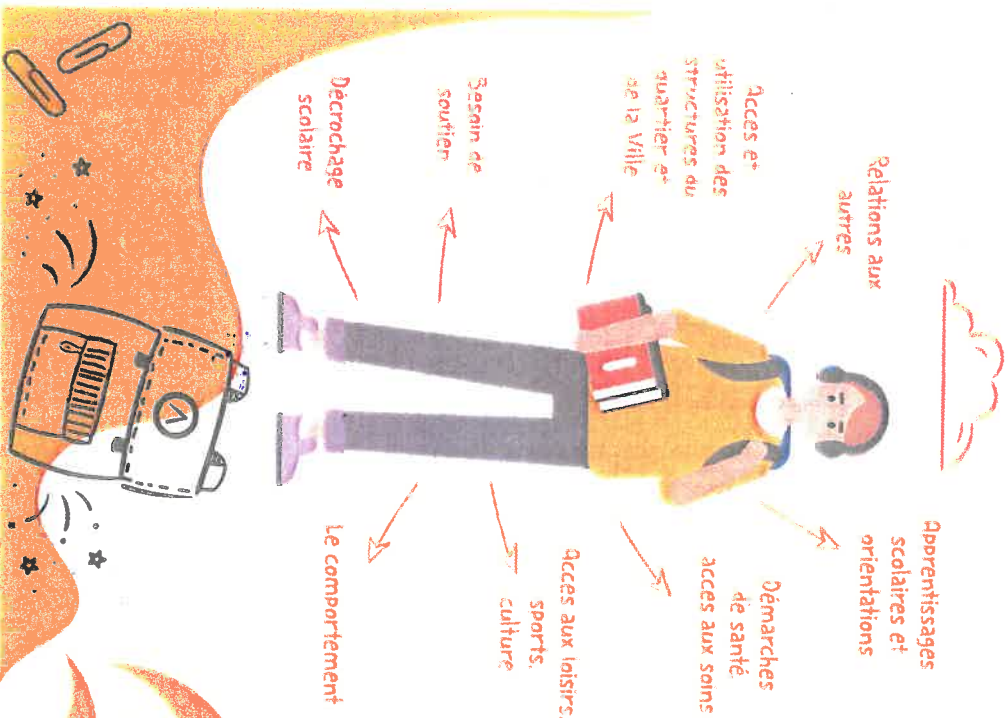
Le programme de réussite éducative est un dispositif de la loi de  
cohésion sociale du 18 janvier 2005

# Repérage

A qui s'adresse le PRE ?

-> Le PRE s'adresse à l'enfant / jeune montrant des signes de fragilité et dont les parents adhèrent à une démarche de changement.

-> Les parents, l'enfant, les professionnels peuvent solliciter le PRE.



# Diagnostique

Comment fonctionne le PRE ?

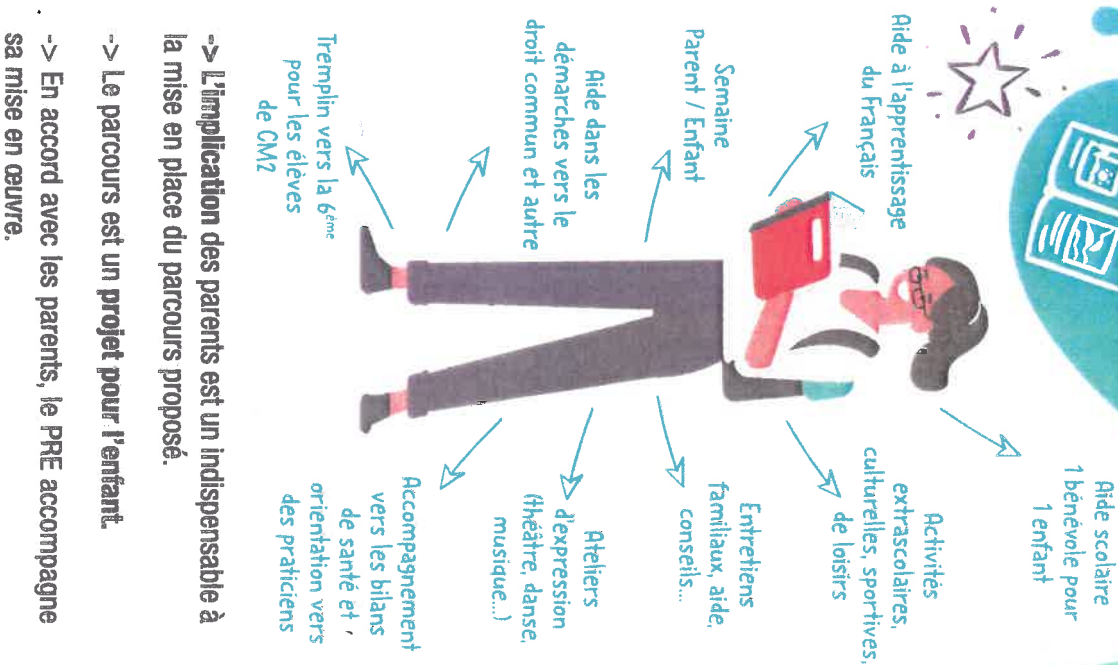
-> Le professionnel du PRE rencontre les parents et les différents intervenants autour de l'enfant pour identifier au mieux les besoins.

-> En fonction des besoins repérés, l'équipe pluridisciplinaire du PRE propose un parcours individualisé.



# Parcours

Que propose le PRE ?



-> L'implication des parents est un indispensable à la mise en place du parcours proposé.

-> Le parcours est un projet pour l'enfant.

-> En accord avec les parents, le PRE accompagne sa mise en œuvre.